

KABLAN DUNCAN

PREMIER MINISTRE DE L'ÉTAT DE CÔTE D'IVOIRE

**« L'Etat et le
Secteur Privé
sont une paire
indissociable »**



MME MARIAM
FADIGA FOFANA
SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DU CCESP

**« Le CCESP est une
instance de conciliation,
de médiation et de
décision entre l'Etat et
le Secteur Privé »**





INFORMER | GUIDER | ASSISTER

**LE CEPICI VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS
INVESTISSEMENTS EN CÔTE D'IVOIRE**

*Pour toutes informations, contactez le CEPICI
au +225 20 31 14 00 ou sur www.cepici.gouv.ci*





Mariam FADIGA FOFANA,
Secrétaire Exécutif du CCESP

TWINS ! Anglicisme né avant le XII^e siècle, signifiant jumeaux, s'applique à deux êtres ou choses nés d'un même accouchement !

Dans les temps anciens, le terme « *jumeaux* » ramenait aux deux peuples mythiques des Nordiques, les Ases et les Vanes qui se sont unis dans le synécisme des Jeux Atlantes boréens.

Enfin, Jumeaux, par extension, fait penser à « *âme sœur* », concept qui évoque une compatibilité amoureuse et/ou amicale qui serait parfaite entre deux individus. Le terme est employé dans la vie courante pour évoquer une relation de ce type et par divers courants, dans le sens d'âmes prédestinées à se rencontrer.

C'est bien ce que nous pensons de l'Etat et du Secteur Privé !

Deux entités qui ne peuvent aller sans regarder dans la même direction et main dans la main.

Seulement voilà : comme dans tout couple, le manque de communication et de concertation met à mal l'équilibre de la vie à deux !

C'est pour resorber, voire anticiper tous les problèmes et animer les relations entre L'Etat de Côte d'Ivoire et son Secteur Privé, qu'a été mis en place le Comité de Concertation Etat - Secteur Privé dans sa nouvelle configuration décrite par le décret n° 2013-462 du 19 juin 2013.

Ainsi, après les newsletters hebdomadaires (10 000 abonnés), le site web www.ccesp.ci (5 000 visiteurs par jour), TWINS, périodique d'informations économiques, qui paraîtra une fois tous les deux mois, vient pour confirmer la volonté de l'Etat de rendre permanent le dialogue avec le Secteur privé.

Pour ce faire, TWINS se veut d'abord la tribune par excellence par laquelle

l'Etat, à travers tous ses démembrements, pourra, d'une part, communiquer sur toutes les réformes et les initiatives en direction du Secteur Privé, et d'autre part, restituer l'applicabilité et l'évaluation de l'application de toutes les mesures pour une meilleure efficacité de ses actions.

TWINS se veut ensuite le porte-voix du Secteur Privé pour exprimer ses préoccupations aussi bien structurelles que conjoncturelles, directement ou par l'intermédiaire des faitières et organisations professionnelles, mais également le creuset qui rendra compte de la pertinence des desiderata pour un meilleur traitement des saisines.

TWINS servira également de météo dans le dialogue Etat - Secteur Privé afin de prévenir et dissiper tout nuage qui pourrait assombrir le ciel qui se veut rayonnant entre ses deux entités.

Enfin, TWINS entend être un espace d'expression et d'échanges sur le climat des affaires et les thématiques d'intérêt pour un développement harmonieux de l'activité économique dans notre pays.

Une équipe de professionnels de la communication, rompus aux arcanes des relations Etat-Secteur Privé, a été mise sur pied pour proposer un rubriquage et une animation qui répondent aux attentes de nos différents publics et servent la cause de ce mariage d'amour et de raison entre l'Etat et le Secteur Privé.

Voilà donc un nouvel instrument pour tous et pour chacun à utiliser et à consommer sans modération afin que la Concertation Etat-Secteur Privé soit une réalité et que vive notre slogan « *Ensemble pour une économie performante* ».

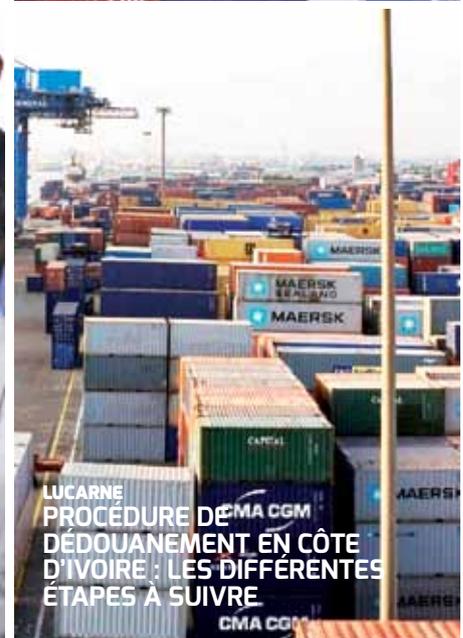
Merci pour l'accueil que vous lui réserverez !

BIMESTRIEL GRATUIT ÉDITÉ PAR
le Comité de Concertation Etat-Secteur Privé

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Mme Mariam FADIGA FOFANA
REDACTEUR EN CHEF : Charles ZOKO SEBE
REDACTEUR EN CHEF ADJOINT : Georges COPRE
SECRETARE DE LA REDACTION : Abdel Kader DIA

REDACTION : Serges SEKE / Mme Suzanne KOUAME TCHEGNY / Ismael COULIBALY / Yacouba CISSE / Ebenisaire N'CHO / Abou-Bakr GBOHOU / Esdras AKEO / Louis Parfait BROU / Allan DA SYLVA
RÉGIE / EDITION : Abm Consult, Email : abmconsult2@gmail.com, Contact : (+225) 09 46 14 53 / 07 09 60 36
CHARTE GRAPHIQUE : Vibrance Com / Contact : (+225) 09 86 31 95
TIRAGE : 5000 exemplaires

P.3	AVANT-PROPOS
P.4	SOMMAIRE
P.5	EDITO
P.6	ACTU
P.9	EVENT
P.12	A LA RENCONTRE DE
P.15	MODÈLE
P.18	FOCUS SUR LE CCESP
P.24	PARTENAIRES
P.27	OPPORTUNITÉS
P.30	ENTREPRENEURIAT
P.36	GRAND ANGLE
P.40	LUCARNE
P.44	TOUT SUR
P.50	A LA UNE
P.58	ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES
P.62	SANTÉ DE L'ECONOMIE
P.64	SAISINES
P.65	LIBRE OPINION





Charles SEBE ZOKO,
Redacteur en Chef / zokosebe@yahoo.fr

Enfin! Le rêve a fini par se matérialiser ! TWINS est là ! Fruit du labeur de toute une équipe ! Dont le seul objectif est de réaffirmer par les écrits que le Comité de Concertation Etat-Secteur Privé (CCESP) n'existe que par et pour vous, partenaires du Secteur Privé et de l'Administration Publique.

La Côte d'Ivoire renaît de ses cendres ! Les taux de croissance de 9,8% et de 8,7% réalisés respectivement en 2012 et 2013 par notre économie, montrent que les efforts consentis commencent à porter leurs fruits. Il convient cependant de garder le cap et l'objectif à atteindre requiert la mobilisation de tous.

C'est en cela que la mission du Comité de Concertation Etat-Secteur privé prend tout son sens. Une mission qui nécessite de multiplier les stratégies et les courroies de transmission afin de jouer au mieux son rôle d'interface entre l'Etat et le Secteur Privé. L'avènement de TWINS répond à cette dynamique!

Une fois n'est pas coutume. Pour ce premier numéro, permettez-nous de nous acquitter de l'agréable devoir de vous présenter les grandes articulations de TWINS.

Qui, mieux que le Premier ministre, Daniel Kablan DUNCAN, pouvait faire « *La UNE* » de notre première parution?

Chargé de mettre en musique l'action gouvernementale orientée sur des axes majeurs dont celui de la relance économique, il est le chef d'orchestre de la nouvelle configuration du CCESP.

Sur la question de faire du Secteur Privé le principal moteur de la croissance économique, la réponse du Chef du Gouvernement ne souffre d'aucune ambiguïté.

C'est ce qui explique que les autorités ivoiriennes aient décidé de faire face à la dette intérieure, « *Grand angle* » que nous abordons

Vous servir, notre raison d'être

dans le cadre de notre « *DOSSIER* ». Nous en profitons pour ouvrir une « *Lucarne* » sur la procédure de dédouanement en Côte d'Ivoire, avant de livrer « *Tout sur* » la question du Transit Routier Inter-Etat (TRIE).

Un « *ZOOM SUR* » est fait pour les faïtières et autres regroupements professionnels du Secteur Privé et toutes les Administrations publiques, partenaires au quotidien du CCESP qui tient à les faire connaître du grand public.

La charité bien ordonnée commençant par soi-même, pour cette première livraison, nous allons « *A la rencontre de* » ce maillon incontournable dans le dialogue Etat -Secteur Privé qu'est le CCESP, puis nous faisons une halte à l'UNEMAF que nous avons choisie de présenter comme « *Modèle* ».

Pour faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020, des réformes vigoureuses sont entreprises pour améliorer la compétitivité de l'économie, notamment par la transparence et l'efficacité de l'action administrative, la restructuration des secteurs clés de l'économie, et le développement du Secteur Privé à travers l'assainissement de l'environnement des affaires. C'est pourquoi, dans « *INDICATEURS* », nous vous livrons des informations sur toutes les activités impactant « *l'environnement des affaires* » et la « *Santé de l'économie* ». Nous donnons ensuite « *La parole à* » un expert pour donner sa libre opinion sur un sujet d'ordre économique et nous rendons compte de quelques « *Saisines* » des opérateurs économiques.

Nous ne pouvons terminer sans saluer les organisateurs de ICI 2014 pour leurs performances dans la promotion de la destination COTE D'IVOIRE.

La Ministre Nialé KABA y a présidé le panel sur le financement des PME, lesquelles ont eu des « *Opportunités d'affaires* » avec les banques et notamment avec l'APBEFCI que nous dévoilons dans « *Partenaires* ».

Nous n'oublions pas les fêtes de Pâques! Occasion pour les éleveurs et autres vendeurs de volaille, en plein dans l'« *Entrepreneuriat* » de se frotter les mains! Ces dernières rubriques sont « *exposées* » dans la « *VITRINE DES AFFAIRES* » de votre magazine !

Comme vous le constatez, TWINS ne vise qu'à être cet outil de communication qui favorise et rend plus dynamique, le nécessaire et salutaire dialogue qui doit exister entre l'Etat et le Secteur Privé. L'importance des enjeux l'exige et l'émergence de notre pays en dépend.

C'est d'ailleurs pour cela que nous attendons vos critiques et suggestions qui, nous en sommes sûrs, aideront à faire bouger les lignes.

Bonne lecture et, à très bientôt !

Infrastructures aéroportuaires UNE EXTENSION DE L'AÉROGARE DE FRET POUR RELEVER LA CROISSANCE



Face aux enjeux du développement économique et dans sa volonté de renforcer ses capacités infrastructurelles, notamment dans le domaine aéroportuaire, la Côte d'Ivoire vient de procéder au lancement des travaux d'extension de l'aérogare de fret. Un événement majeur, qui va voir le pays se doter d'une véritable plateforme de logistique beaucoup plus performante pour le stockage et le traitement du fret aérien. L'autre volet de ce projet est d'ordre stratégique. Il s'agit de créer une parfaite synergie entre la plateforme portuaire d'Abidjan et cet aérogare de fret pour un traitement plus efficace du volume des activités. Le Premier ministre, Daniel Kablan Duncan, a saisi l'occasion de cette cérémonie pour traduire l'importance d'une telle démarche pour une économie comme celle de la Côte d'Ivoire qui œuvre sans cesse à booster sa croissance.

« Les infrastructures aéroportuaires de qualités sont une condition sine qua non pour assurer dans d'excellentes conditions, le développement des relations d'affaires avec le monde entier, tant pour les passagers que pour la poste et le fret ». Pour l'année 2013, l'aéroport international d'Abidjan (Aéria) a enregistré 16% de mouvements, 22,5% du nombre de passagers et 6,7% du poids du fret et de la poste. Des résultats probants qui incitent à développer davantage le secteur.

Etant entendu que « le transport aérien de passagers et de fret nécessite des infrastructures aéroportuaires capables de répondre à son évolution rapide », a indiqué le chef du gouvernement. Pour la même année, ce sont également 22 compagnies aériennes qui ont desservi l'aéroport international Félix Houphouët-Boigny contre 18 en 2012. Une hausse que le gouvernement justifie par la politique d'ouverture du ciel ivoirien basée sur l'octroi des droits de trafic, l'octroi des fréquences et capacités illimitées aux compagnies aériennes, de la liberté d'exploiter les vols cargos sans restriction.

Louis Parfait Brou

Coopération Côte d'Ivoire-Maroc 26 ACCORDS SIGNÉS



Le Roi Mohammed VI du Maroc a séjourné du 23 février au 3 mars dans la capitale économique ivoirienne à la faveur des relations d'amitié et de coopération qui lient les deux Etats. Une visite qui traduit la bonne santé de l'axe Casablanca-Abidjan. Et cela s'est matérialisé par la signature de 26 accords bilatéraux dans divers domaines. Notamment sur la pêche, la santé, les mines, l'éducation, les finances, l'immobilier, le tourisme, l'enseignement supérieur et l'industrie alimentaire (poisson sardine). Il s'agit là d'une véritable offensive marocaine qui traduit bien un exemple de coopération sud-sud. Les deux pays ayant compris que la solidarité et un partage d'expertises sont le gage d'une Afrique forte. Déjà, l'année dernière, une autre visite du Souverain Chérifien a généré la signature de six accords dont un portant mémorandum d'entente sur la coopération entre les ministères des Affaires étrangères de la Côte d'Ivoire et du Maroc. Un autre accord, aussi important, a été celui portant sur la coopération en matière d'encouragement et de protection réciproque des investissements.

Le Roi Mohammed VI a, par ailleurs, mis son séjour à profit pour toucher du doigt certains investissements marocains déjà réalisés. Il a pu mesurer l'environnement des affaires qui présente un visage de plus en plus reluisant. Des signaux positifs qui doivent continuer à appâter bon nombre d'investisseurs. Un effort à mettre au compte des autorités étatiques ivoiriennes qui ont fait le choix de l'offensive diplomatique. Et cette présence du Maroc, conduite par son Monarque, convainc sur les fruits de la politique du gouvernement de Côte d'Ivoire.

Louis Parfait Brou

Banque Mondiale
**UNE NOUVELLE STRATEGIE PAYS A PARTIR
 DU SECOND TRIMESTRE 2014**



La Banque Mondiale, n'a cessé et même continue d'assister la Côte d'Ivoire dans son développement. Au total ce sont près de 1300 milliards FCFA qui ont été mobilisés pour le compte de ce pays, a précisé M. Ousmane Diagana. L'actuel directeur des opérations résident de la Banque mondiale pour la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Togo, le Bénin et la Guinée. Analysant la situation économique du pays, il annonce de bonnes perspectives. S'appuyant en cela sur la stratégie pays en cours et qui prend fin le 30 juin prochain, le nouveau directeur des opérations qui a pris officiellement fonction le 1er janvier 2014, s'est félicité de la qualité des rapports qui continue de prévaloir entre les autorités ivoiriennes et l'institution qu'il représente. Tout en affirmant être très optimiste quant à la nouvelle stratégie à mettre en place, M. Diagana s'est félicité de ce que le niveau des financements indiqués dans la stratégie précédente a été largement dépassé. La Banque Mondiale au dire de son représentant entend demeurer dans cette même dynamique.

« *Nous pensons pouvoir mobiliser des ressources plus subséquentes. Ne serait-ce que dans le cadre de la gouvernance et de la qualité des politiques publiques qui, faut-il le dire, sont meilleures aujourd'hui* », a-t-il précisé dans une interview accordée le 7 mars, au quotidien *Fraternité Matin*. S'agissant du taux de croissance de 9% réalisé par la Côte d'Ivoire, le directeur des opérations l'a expliqué par le fait du taux antérieur très faible et surtout des financements massifs réalisés au profit des investissements publics. Il a surtout insisté afin que les fortes potentialités dont dispose la Côte d'Ivoire puisse rendre durable cette croissance. « *Le plus important, a-t-il affirmé, est la transformation de la croissance en termes de biens et services. C'est pour cela que dans la phase, il faut qu'elle soit portée par les secteurs réels qui sont, entre autres, l'agriculture ou l'agro-business* ». M. Diagana croit en des lendemains qui chantent pour ce pays. « *Je suis très optimiste pour ce qui concerne la nouvelle stratégie. Je suis sûr que nous ferons beaucoup plus (...)* Je suis optimiste que ce qui a été réalisé dans ce pays, ces dernières années, va se poursuivre de manière encore plus forte dans les années à venir. » Foi de banquier !

Esdras Akéo

Coopération Sud-Sud
**LE MAROC APPORTE SON AIDE DANS LES
 DOMAINES AUTOROUTIERS ET PORTUAIRES
 IVOIENS**



La récente visite du Roi Mohammed VI du Maroc en terre ivoirienne a laissé plusieurs traces en termes de nouvelles intentions de partenariats. Il s'agit en l'occurrence d'accord dans le domaine du réseau autoroutier. En effet, un mémorandum d'intention portant sur 1500 km d'autoroute a été signé par le ministre marocain du Transport et de l'Équipement, Azziz Rabbah et le président de la banque marocaine Attijariwaffa, représenté localement par la Société ivoirienne de banque (Sib) et le ministre ivoirien des Infrastructures économiques, Patrick Achi. Cet autre accord traduit la volonté des parties à mettre en place un cadre formel de discussion pour, ensemble, définir les modalités pratiques d'une saine collaboration et mettre en œuvre le projet d'assistance à la Côte d'Ivoire pour la réalisation de son programme autoroutier. En effet, le Maroc jouit d'une excellente expertise dans le secteur routier et entend accompagner la Côte d'Ivoire sur cette voie.

Pour 332 462 km² de superficie, la Côte d'Ivoire dispose seulement de 315 000 km de route non revêtues et 6 500 km de route revêtues dont 200 km d'autoroutes. C'est dire l'immensité du travail à accomplir pour doter le pays tout entier d'infrastructures routières. « *Nous voulons établir un programme autoroutier portant sur 1500 km pour les 15 et 20 années à venir comprenant le prolongement de l'autoroute du nord mais également sur les autoroutes du sud, de l'est et de l'ouest* » ; a indiqué le ministre Patrick Achi.

Dans un autre registre, un mémorandum de collaboration a été, par ailleurs, signé dans le cadre de cette coopération sud-sud entre la Côte d'Ivoire et le Royaume chérifien. Il a porté sur un partenariat entre le Port autonome d'Abidjan (PAA) et le groupe Attijariwafa Bank. Il est question pour la banque marocaine de mettre ses capacités économiques et financières, techniques et d'ingénierie au service du PAA qui a tant souffert de la crise politico-militaire. Amenuisant ainsi ses sources de financement. Ce partenariat est donc perçu par les dirigeants du PAA comme une opportunité à saisir en vue d'insuffler une nouvelle dynamique à l'économie portuaire.

Louis Parfait Brou

Par Esdras Akeo

Téléphonie mobile

**1000 MILLIARDS DE CHIFFRES D'AFFAIRES,
300 MILLIARDS VERSES A L'ETAT**

19,7 millions d'abonnés avec un taux de pénétration d'environ 84% et un taux de couverture de plus de 94%. Tels sont les chiffres clés concernant le secteur de la téléphonie mobile en Côte d'Ivoire et publiés par le Ministre Bruno Koné, de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication (PTIC). Ce secteur est aussi pourvoyeur de 5 400 emplois directs et 100 000 autres, indirectement. Cette vitalité se ressent aussi dans les bilans financiers puisque ce secteur, au dire du ministre Bruno Koné, a réalisé un chiffre d'affaires de 1 000 milliards FCFA en 2013, contre 850 milliards en 2012 et 744 milliards en 2011. La contribution au niveau du budget de l'Etat, quant à elle, s'élève à 300 milliards FCFA. D'importants investissements d'un montant de 1500 milliards FCFA ont également été réalisés par les opérateurs pendant cette décennie. Autant de facteurs qui ont concouru à permettre à la Côte d'Ivoire de redevenir compétitive en matière de tarification.

Il convient cependant de noter que depuis la mi-février, une nouvelle taxe dénommée « *taxe spécifique sur les communications téléphoniques et les technologies de l'information et de la communication* », est entrée en vigueur. A cette imposition de 3% de l'annexe fiscale 2014, s'ajoute la traditionnelle Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 18% qui est déjà en vigueur dans le secteur. Les opérateurs devront donc faire face à cette charge supplémentaire. Et, même si le ministère des PTIC a rassuré qu'il n'y aurait aucune répercussion sur les tarifs pratiqués aux clients, la réalité sur le terrain, elle, risque d'être tout autre.

Côte d'Ivoire

UNE DESTINATION DE PLUS EN PLUS PRISEE

Plus rien ne semble pouvoir stopper la dynamique enclenchée depuis la fin du mois de janvier avec le forum ICI 2014. La Côte d'Ivoire a marqué de la plus belle des manières, son retour sur la scène mondiale. Et n'entend plus déchoir de sa position. Après les chiffres records enregistrés lors de ce forum, avec 443 milliards d'intentions d'investissement et 3733 participants venus de 103 pays, la Côte d'Ivoire n'a cessé d'être sous les feux de la rampe. La quatrième édition du Salon international du tourisme d'Abidjan (SITA), qui s'est tenue du 26 février au 2 mars 2014, autour du thème : « *La renaissance du tourisme* », en est un autre exemple. L'offensive économique marocaine n'est pas non plus passée inaperçue à travers la tenue du premier Forum économique ivoiro-marocain. Du 26 au 28 février s'est aussi tenue à Abidjan, la convention de la Caisse nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) qui a précédé le 20e anniversaire du Groupe Afrique de l'Institut mondial des Caisses d'épargne. Un autre rendez-vous économique a aussi tenu les Ivoiriens en haleine. Il s'agit de la Conférence internationale sur le karité qui a vu déferler sur les bords de la lagune Ebrié tous les acteurs de l'Afrique de l'Ouest et du monde entier. Autant d'éléments qui prouvent que la destination Côte d'Ivoire n'a rien perdu de sa superbe et est en train de reconquérir le cœur des investisseurs, car les pieds ne vont pas là où le cœur n'est pas.

Institution Bancaire : **LA BRS DEVIENT ORABANK**

Le Groupe Orabank s'implante en Côte d'Ivoire en rachetant la filiale ivoirienne de la Banque régionale de Solidarité (BRS). Une cérémonie de présentation à l'endroit des particuliers, des professionnels, des entreprises, des organismes et des institutions a été organisée le 7 mars dernier à la salle des fêtes du Ministère des Affaires étrangères. Déjà présent dans 12 pays d'Afrique Centrale et de l'Ouest dont le Bénin, le Gabon, la Guinée, la Mauritanie, le Tchad et le Togo, Orabank s'invite sur l'échiquier bancaire ivoirien. En détenant en septembre 2013, 51 % du capital du groupe BRS, le groupe Orabank est plus que déterminé à renforcer sa présence dans la zone de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Faut-il le rappeler, ce groupe a démarré ses activités bancaires au Bénin en 1988, avant de s'étendre au Tchad, quatre ans plus tard, puis au Gabon en 2002. A la fin 2009, le groupe cède ses participations dans la microfinance au profit de la société Finadev Africa Holding, avec comme principal actionnaire le fonds d'investissement Emerging Capital Partners (ECP). Sous la houlette de ce fonds d'investissement, le groupe à travers sa holding Oragroup SA, s'est recentré sur le métier bancaire et a poursuivi sa croissance en finalisant une augmentation de ses fonds propres de 7,3 milliards FCFA par les institutions financières de développement. Portant ainsi son capital à 54 965 530 000 FCFA. Le dernier fait d'arme d'Oragroup est bien le lancement de son 1er emprunt obligataire du 30 octobre au 29 novembre 2013. D'un montant de 15 milliards FCFA sur 6 ans (2013 à 2019), rémunéré au taux de 6,75% l'an, cet emprunt fut un grand succès pour le groupe avec une clôture anticipée car souscrite à hauteur de 143%.

EVENT

ICI 2014 : LA MINISTRE NIALE KABA PRESIDE LE PANEL SUR LE FINANCEMENT DES PME

« *Les instruments et mécanismes de financement pour les PME* ». C'est le thème du panel présidé par Mme Nialé Kaba, ministre auprès du Premier ministre, chargée de l'Economie et des Finances, lors du 3e jour du forum Investir en Côte d'Ivoire (ICI 2014). TWINS vous fait revivre, en images, cette rencontre qui s'est tenue à l'auditorium du Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire.

Abdel-Kader Dia



A LA RENCONTRE DE...

P12-P14

MODÈLE

P15-P17

FOCUS SUR LE CCESP

P18-P21

Zoom sur...

A LA RENCONTRE DE...



MME MARIAM FADIGA FOFANA

SECRETAIRE EXECUTIF DU COMITE DE CONCERTATION ETAT/SECTEUR PRIVE

« Le CCESP est une instance de conciliation, de médiation et de décision entre l'Etat et le secteur privé »

Qu'est-ce que le Comité de Concertation Etat-Secteur Privé ? Depuis quand existe-t-il ? Quelles sont ses missions et ses attributions ? Autant de questions que vous vous posez, chers lecteurs. Mme Mariam FADIGA FOFANA, Secrétaire exécutif dudit comité, éclaire votre lanterne dans le cadre de ce premier numéro.

Présentez-nous le Comité de Concertation Etat/Secteur Privé

Pour rappel, notons que l'Etat de Côte d'Ivoire a très tôt perçu la nécessité d'établir un dialogue structuré avec le Secteur Privé, ce qui a valu la création en 1990 du Comité de Liaison Secteur Public - Secteur Privé logé au Ministère de l'Economie et des Finances.

Le comité est devenu par la suite le Comité de Concertation Etat/Secteur Privé en 2001, doté de deux organes que sont : le Conseil d'Orientation et de Décision, instance paritaire, présidée par le Ministre de l'Industrie eu égard à la décision du Gouvernement de confier la promotion du Secteur Privé au dit Ministère et un Secrétariat technique chargé de l'animation du CCESP et de proposition de plans d'actions autour des missions du Comité.

Sous cette forme, le Comité a connu des limites dans son action essentiellement liées au défaut de coordination dans la mise en œuvre de ses résolutions.

C'est donc pour y remédier que l'Etat a procédé à l'adoption par le Conseil des Ministres, en sa séance du 19 juin dernier, d'un nouveau décret portant création du Comité de Concertation.

Quels sont les avantages de cette nouvelle réforme ?

C'est une réforme qui s'inscrit dans la droite ligne de la vision de développement du Gouvernement, basée sur un Secteur Privé dynamique, productif, moteur de croissance et pour lequel il est attendu une contribution importante pour la relance effective de l'économie ivoirienne. Le Président de la République a décidé de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. La réalisation de cet objectif repose en grande partie sur un Secteur Privé dynamique et productif. A cet égard, la maîtrise de l'environnement des affaires est un facteur essentiel qui ne peut être réalisé que dans la concertation permanente entre l'Etat et le Secteur Privé. La concertation ayant pour objectif ultime d'instaurer une vision partagée et complémentaire des objectifs de développement entre l'Etat et le secteur privé. La mise en place d'un nouveau comité de concertation participe de cette vision.

Il s'est agi de réaffirmer le rôle prépondérant du Comité de Concertation, en tant qu'instance de conciliation, de médiation et de décision entre l'Etat et le Secteur Privé mais surtout d'assurer un meilleur traitement des préoccupations communes aux deux parties en vue d'un développement économique structuré.

Le Gouvernement entend ainsi redynamiser le cadre de concertation entre l'Etat et le Secteur Privé par des faits majeurs

que sont le relèvement de son ancrage institutionnel et le redimensionnement de sa composition paritaire avec une plus grande mobilisation des ministères impliqués dans l'activité économique.

En effet, le nouveau comité, sous la haute autorité du Premier ministre, place ses activités dans le prolongement de l'action gouvernementale en vue de faciliter la mise en œuvre des résolutions qui en sont issues.

Quelles sont les missions et attributions du CCESP ?

Le Comité de Concertation entre l'Etat et le Secteur Privé est une instance de conciliation, de médiation et de décision entre l'Etat et le secteur privé. Il a pour missions :

- d'organiser la concertation entre l'Etat et le Secteur Privé en vue d'instaurer une confiance mutuelle entre les deux parties ;
- de favoriser la consultation, a priori, sur toute décision importante du Gouvernement dont la mise en œuvre est susceptible d'affecter, de façon substantielle, le déroulement harmonieux des activités économiques ;
- de veiller au suivi et à l'évaluation de l'application des mesures adoptées ;
- d'arbitrer les conflits d'intérêts entre l'Etat et le Secteur Privé ;
- de mener des réflexions sur toutes les questions intéressant le développement du Secteur Privé.

Le Comité est chargé :

- de contribuer à l'élaboration de la politique de promotion du Secteur Privé ;
- d'analyser et de proposer les procédures administratives relatives aux activités d'investissement, de production et de commerce de biens et services en vue de leur optimisation ;
- de contribuer à la mise en œuvre de toute action concrète permettant d'assurer la croissance, la compétitivité et le développement du secteur privé en vue d'une meilleure intégration de l'économie ivoirienne dans la sous-région et dans le monde ;
- d'examiner et d'établir les indicateurs du climat des affaires ;
- de proposer toutes les mesures permettant d'améliorer l'environnement des affaires et de promouvoir le secteur privé ;
- d'établir, périodiquement, un indicateur sur le niveau de satisfaction du Secteur Privé dans ses rapports avec les Administrations Publiques ;
- de veiller au suivi et à l'évaluation de l'application des mesures adoptées.

>>

A LA RENCONTRE DE...



L'équipe du Comité de Concertation Etat-Secteur privé au grand complet.

Quels sont les différents organes qui le composent ?

Le CCESP est composé de trois (3) organes que sont : le Conseil de Concertation (CC), le Comité Technique de Concertation (CTC) et le Secrétariat Exécutif (SE).

Le Conseil de Concertation (CC) est l'instance suprême. De composition paritaire, elle est présidée par le Premier ministre et délibère sur toutes les questions à lui soumises par le Comité Technique de Concertation.

Le Comité Technique de Concertation (CTC) est l'instance technique. De composition paritaire, elle est chargée d'examiner en permanence les dossiers relatifs à la concertation entre l'Etat et le Secteur Privé. Le CTC est placé sous la présidence du Ministre chargé de l'Economie et des Finances. Le Ministre de l'Industrie en assure la 1ère vice-présidence et le Secteur Privé la 2e vice-présidence.

Le Secrétariat Exécutif, est l'organe de gestion administrative et financière, de coordination technique, de proposition de stratégies et de plan d'actions.

Nous voyons que l'Etat est fortement représenté et au plus haut niveau dans le Comité. Le Secteur Privé n'est pas non plus en reste.

Qu'est-ce qui, selon vous, explique un tel niveau d'implication ?

Le haut niveau de représentation du Gouvernement et du Secteur Privé est dans l'idée du grand intérêt que nous accordons tous à la concertation entre l'Etat et le Secteur Privé.

Cela, pour réaffirmer que la vision de développement du Gouvernement est basée sur un Secteur Privé dynamique, productif, moteur de croissance et pour lequel il est attendu une contribution importante en termes d'investissements et de création d'emplois.

Dans cet élan, il est primordial d'être à l'écoute du Secteur Privé, et en particulier, des entreprises installées en vue de soutenir les efforts d'investissements et apporter la preuve que la destination ivoirienne est propice.

Quelle est l'instance à saisir en cas de préoccupations, et comment procéder ?

On peut saisir les trois (3) instances du Comité de Concertation que sont : le Conseil de Concertation ; le Comité Technique de Concertation ; le Secrétariat Exécutif. Ces organes peuvent être saisis par courriers physiques, par voie électronique individuellement ou à travers une organisation professionnelle. Il faut rappeler à toutes fins utiles, que les préoccupations peuvent émaner aussi bien

du Secteur Privé que de l'Administration. Pour le Secteur Privé, elles peuvent être liées à tout ce qui pourrait créer un blocage dans l'exercice de ses activités. Pour l'Administration, à tout ce qui pourrait ralentir l'application de nouvelles lois ou décrets.

Quel est, selon vous, le rôle que doit jouer le Secteur Privé dans le processus de concertation ?

Nous souhaitons de tout cœur que le Secteur Privé soit une force de proposition en ce qui concerne les problématiques du développement du Secteur Privé, notamment l'environnement des affaires. Proposer les mesures visant à améliorer les compétitivités des entreprises et l'accroissement de l'investissement privé.

Vous avez aussi initié un réseau des points focaux. Quel rôle doivent-ils jouer dans le schéma de la Concertation Nationale ?

Il faut noter l'importance de cet outil de travail pour faciliter le traitement au niveau des saisines, créer un réseau dynamique pour la gestion des activités du CCESP. Faire de ce réseau, un relai d'information pour une amélioration du climat des affaires dans notre pays.

Pouvez-vous nous faire un bilan succinct des saisines traitées en 2013 ?

Il y a eu plusieurs demandes d'appui des entreprises en activité et en cours d'installation en termes de fournitures d'électricité, d'attribution de terrains industriels, d'allègements fiscaux et douaniers, et de garantie de l'approvisionnement en matières premières (exemple de l'exportation de la ferraille). Ces saisines ont porté aussi sur la relance d'activités d'entreprises sinistrées, les préoccupations relatives aux opérations d'import-export ainsi que le remboursement des arriérés fournisseurs et des crédits TVA. Ces saisines ont porté aussi sur l'application de certaines taxes communales ainsi que d'autres préoccupations liées à l'application de certaines mesures.

Quelles sont les activités que vous comptez réaliser cette année ?

Au nombre des actions prévues en 2014, figurent la réalisation d'études, d'enquêtes de perception de l'action du Gouvernement et de suivi-évaluation des réformes. A ce sujet, un focus sera fait sur l'administration douanière et le règlement de la dette intérieure. Nous prévoyons aussi organiser, pour la toute première fois, une journée nationale de concertation Etat-Secteur Privé afin de définir les orientations pour l'année à venir.

Esdras Akéo

I MODELE

UNEMAF: une expertise à revendre

Ces dernières années, l'UNEMAF a réussi à se positionner comme une structure sérieuse au service de la modernisation de ce secteur assez névralgique : le domaine agricole et forestier. Un savoir-faire avec pour socle la qualité de son expertise.

La question du secteur agricole et forestier en Côte d'Ivoire a toujours été abordée sous fond d'inquiétude. Cela dénote de l'urgence avec laquelle les réflexions doivent être menées pour que ce secteur connaisse une renaissance en termes de performance économique. Déjà, une organisation telle que l'UNEMAF ne cesse d'œuvrer pour gagner le pari d'innover dans ce secteur en vue d'en faire un levier dynamique au rendement sans cesse croissant.

ACTIONS CONCRETES

L'UNEMAF a gagné le respect ainsi que sa place dans le paysage des organisations les plus actives dans le secteur agricole et forestier en Côte d'Ivoire. Ces activités peuvent se mesurer sur la période de 2012 et 2013, par l'organisation de plusieurs séminaires. Au nombre desquels, le séminaire sur le foncier rural, le déjeuner-débat sur l'annexe fiscale 2013, le forum sur les systèmes de productions agricoles et forestières face aux mutations de l'environnement naturel, économique et social. plusieurs rencontres de formation et d'information sur l'Observatoire ; la réunion de sensibilisation sur les invasions des chenilles sur les productions agricoles et forestières, etc. l'UNEMAF est, par ailleurs, engagée dans la modernisation de l'agriculture en Côte d'Ivoire.

L'UNEMAF sensibilise aussi ses membres sur des problématiques propres au secteur comme, par exemple, la question du foncier rural. L'UNEMAF a également pris conscience que pour un développement

durable, elle se doit de traduire son engagement à promouvoir auprès de ses membres, des normes de qualité telles que la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) afin de concilier industrialisation de l'agriculture et respect de l'environnement et promotion du social.

ASSISE ORGANISATIONNELLE

Pas étonnant que l'UNEMAF parvienne à soutenir efficacement l'activité agricole et forestière. Cela ne peut que provenir de sa longue tradition de stabilité au niveau de ses instances de direction ainsi que de la qualité des compétences qui l'animent. L'ancien Directeur général de PALMCI, M. YORO BI, préside aux destinées de l'institution. Sa longue expérience de gestionnaire l'aide à la mise en œuvre de stratégies de développement du secteur. Il a pour lieutenant, un homme de devoir et tout aussi aguerré et apte à relever tous les défis. Il s'agit de M. N'DRI KOFFI, Secrétaire Exécutif de l'UNEMAF. Il a été Secrétaire général de la SODECI et Secrétaire général de l'Association africaine de l'Eau.

A côté, se dresse une liste de plusieurs comités aux attributions distinctes dont la mission est de mener la réflexion pour une recherche de solutions harmonieuses et efficaces au service d'une compétitivité agissante à travers un rendement plus accru : Le Comité d'Etudes Affaires sociales, Formation, Emploi et Gestion des ressources humaines (CE/ASFERH) ; le Comité d'Etudes Affaires juridiques et fiscales (CE/AJF) ; le Comité d'Etudes

Affaires économiques et financières (CE/AEF) ; le Comité d'Etudes Sécurité, Qualité et Environnement (CE/SQE). Ces Comités d'études sont des think tank. Leurs réflexions portent sur des thématiques et contribuent ainsi à l'élaboration des programmes d'activités de l'UNEMAF.

SECTEUR TROUBLE

Le constat, pour l'heure, tranche avec la détermination des cadres de l'UNEMAF. Malgré les bonnes intentions et le cocktail alléchant des actions menées, se posent les légendaires problèmes de vision politique et de financement. Le pays souffre toujours de l'absence d'une politique agricole nationale. Elle s'avère indispensable, car devant constituer le plan directeur sur le long terme pour le développement de l'agriculture. Une telle politique doit préciser la vision de l'Etat, les secteurs prioritaires et définir les moyens pour impulser le développement de l'agriculture. L'autre plaie, le manque de financement de l'agriculture par le secteur bancaire à cause du niveau élevé des risques (problème foncier, irrégularités des récoltes, aléas climatiques, feux de brousse) ainsi que le problème de formation des professionnels du secteur (cas avec les saigneurs d'Hévéa ; c'est un métier complexe qui nécessite un minimum de formation). L'ampleur de la tâche appelle de la part de l'Etat et des partenaires au développement un traitement particulier pour sortir le secteur agricole et forestier du cycle permanent de l'amateurisme.

Louis Parfait Brou

MODELE



N'DRI KOFFI

SECRETAIRE EXECUTIF DE L'UNEMAF

«L'Observatoire de l'UNEMAF est mis en œuvre, pour répondre au constat collectif de la quasi-absence de méthodes ou d'outils permettant le suivi»



M. Yoro Bi Tizié, Président de l'UNEMAF (à droite) et M. N'dri Koffi président, une rencontre... Une vue de l'assemblée.

I MODELE

« Tous les membres ont été fortement invités à s'engager dans le processus de l'obtention du titre foncier »

Entité, avec une longue tradition de stabilité au niveau de ses instances de direction, l'UNEMAF est l'une des organisations les plus actives dans le secteur agricole et forestier en Côte d'Ivoire.

Dans le cadre de ses activités, l'UNEMAF a organisé récemment un séminaire sur le foncier rural. Pourquoi le choix de ce thème et quelles sont les recommandations au sortir de ce séminaire ?

Les résultats attendus de ce séminaire visaient à bien informer nos membres sur le foncier rural. Il est question de les amener à mieux comprendre les procédures de délivrance du foncier rural. Et qu'ils soient bien outillés en la matière dans l'optique de faire face aux conflits fonciers. On peut dire que le séminaire a répondu aux attentes des participants. Au titre des recommandations un certain nombre de mesures ont été édictées. L'une d'elles, et la plus forte sans doute, de ce séminaire est que tous les membres ont été fortement invités à s'engager dans le processus de l'obtention du titre foncier qui est long et parsemé d'embûches.

L'UNEMAF, dans le cadre de sa redynamisation, a initié plusieurs projets majeurs, dont l'Observateur du développement de l'Agriculture. De quoi s'agit-il ?

Dans le cadre de la redynamisation de notre Organisation nous avons été éligibles au Projet FARE/AOP dont l'objectif principal est d'apporter des moyens techniques et logistiques, sous la conduite du cabinet Equip / Pro ingénierie et conseil (EPIC). Une douzaine de missions ont été identifiées. L'accent a été mis sur l'Observatoire de développement de l'Agriculture. Il s'agit d'un outil essentiellement fondé sur des applications NTIC. Il associe les leviers de la sensibilisation, de la prévention, de l'incitation financière et de la réglementation en matière de législation du travail dans les secteurs de l'agriculture et de l'agro-industrie. Cette réglementation relève essentiellement de la mise en œuvre des politiques publiques qui nécessitent d'être suivies, évaluées par les acteurs des filières et leurs résultats régulièrement diffusés dans un souci de pérennisation de leurs effets.

Quels sont les objectifs de cet outil ?

L'Observatoire de l'UNEMAF est mis en œuvre pour répondre au constat collectif de la quasi-absence de méthodes ou d'outils permettant le suivi, non seulement des pratiques sectorielles

relatives aux enjeux de développement durable, de lutte contre la pauvreté et de la recherche croissante de « *compétitivité-filières* » avec pour objectif de mettre au service de chaque filière un dispositif d'intelligence économique ; une veille des marchés nationaux et internationaux ; une connaissance des pratiques des prix du marché national et international des produits agricoles ; un suivi de l'évolution des coûts des facteurs de production ; un suivi de l'évolution de la masse salariale des travailleurs dans chaque filière ; une meilleure gestion de la ressource humaine.

L'UNEMAF veut également mettre en place, en partenariat avec l'administration, les organismes de recherche, les organes patronaux (CGECI), les partenaires naturels techniques financiers, un réseau collaboratif professionnel qui permettra d'échanger sur les problématiques, objet de leurs préoccupations telles que l'accompagnement de l'expansion ; le développement durable de l'agriculture de la foresterie et de l'agro-industrie ; la gestion moderne de l'environnement ; les ressources en eau ; la biodiversité ; la qualité des sols et la problématique d'érosion ; l'énergie (consommations et énergies renouvelables) ; le renforcement des capacités en Ressources Humaines ; la Recherche et développement ; la Production et l'amélioration de la productivité ; la compétitivité à l'export ; le développement durable ; la gestion de la bonne gouvernance ; la lutte contre la pauvreté ; la promotion et la valorisation de l'emploi ; le développement de l'auto-emploi (sous-traitants).

Votre appréciation du travail abattu par le CCESP ?

Si l'on s'en tient aux actions de collecte et de traitement des préoccupations du Secteur Privé et de l'Administration Publique, si l'on mesure les actions d'accompagnement au quotidien des entreprises installées dans leur rapport avec l'Administration pour une meilleure compétitivité, nous pouvons dire que le CCESP fait un excellent travail.

Le souci d'engager des actions de proximité auprès des entreprises avec la mise en place des points focaux participe du dynamisme. Pour tout dire, nous pouvons donner un satisfecit au CCESP.

Ismael Coulibaly

Concertation Etat / Secteur Privé

Un cadre renforcé pour un meilleur climat des affaires

L'atteinte de l'objectif de l'émergence à l'horizon 2020 telle que prônée par les autorités ivoiriennes ne pourrait être couronnée de succès sans une véritable implication du secteur privé ivoirien. Toute chose que le gouvernement ivoirien semble avoir compris à travers l'adoption d'un nouveau cadre de concertation entre l'Etat et le Secteur Privé dont l'objectif est d'intensifier la synergie d'actions visant à créer un climat des plus appropriés pour l'éclosion d'un secteur privé dynamique et productif.

C'était le 5 décembre 2012, à l'issue du Groupe Consultatif sur le financement du Plan National de Développement à Paris en France, que le Premier ministre, Daniel Kablan Duncan, avait annoncé la création d'un nouveau Comité de Concertation entre l'Etat et le Secteur Privé. Ce qui constituait une nécessité pour la réalisation de l'objectif de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020 dans la mesure où celui-ci repose en grande partie sur un secteur privé dynamique et productif. A cet égard, la maîtrise de l'environnement des affaires est un facteur essentiel qui ne peut être réalisé que dans la concertation permanente entre l'Etat et le Secteur Privé. La concertation ayant pour objectif ultime d'instaurer une vision partagée et complémentaire des objectifs de développement entre l'Etat et le Secteur Privé. La mise en place d'un nouveau comité de concertation participe donc de cette vision.

Les insuffisances de l'ancien cadre de concertation
L'ancien comité de concertation a été créé par le décret n° 2001-430 du 18 juillet 2001 portant création du Comité de Concertation entre l'Etat et le Secteur Privé en remplacement du Comité de liaison créé par décret n° 90-1233 du 17 octobre 1990, a connu de nombreuses limites dans son action. Ces limites étaient liées essentiellement à son ancrage institutionnel et à la mise en œuvre des délibérations du Comité.

S'agissant de l'ancrage institutionnel, l'ancien comité était logé au Ministère en charge de l'Industrie. Cette situation ne lui permettait pas d'assurer le suivi optimal des délibérations, surtout lorsque ces dernières concernent différents départements ministériels. S'agissant de la mise en œuvre des délibérations, le comité actuel ne prévoit pas de mécanisme de suivi de la mise en œuvre de ses délibérations.

UN CADRE NOUVEAU POUR UNE MEILLEURE APPLICABILITÉ DES DÉCISIONS

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des décisions prises au sein de l'ancien cadre de concertation ont permis aux autorités ivoiriennes de tirer des leçons afin d'y apporter les corrections nécessaires. C'est bien ce qui a été fait par l'adoption d'un nouveau décret portant création, attributions, composition et fonctionnement du

Comité de Concertation, le 19 juin 2013.

Ainsi, le nouveau comité est placé sous la haute autorité du Premier ministre, ce qui lui confère de réels pouvoirs que ce soit en matière de prise de décisions ou de suivi de décisions. Il est composé de trois organes à savoir un Conseil de Concertation, un Comité Technique de Concertation et un Secrétariat Exécutif.

Le Conseil de Concertation est l'instance suprême de concertation entre l'Etat et le Secteur Privé. Il est présidé par le Premier ministre et délibère sur toutes les questions à lui soumises par le Comité Technique de Concertation. Le Comité Technique de Concertation est l'instance technique de concertation, chargée d'examiner en permanence les dossiers nécessitant la concertation entre l'Etat et le Secteur Privé. Il est composé de façon paritaire et placé sous la présidence du Ministre chargé de l'Economie et des Finances et sous la vice-présidence du Ministre chargé de l'Industrie. Le Comité Technique de Concertation est habilité à mettre en place des groupes de travail sur des thèmes spécifiques.

Le Secrétariat Exécutif est l'organe de gestion administrative et financière, de coordination technique, de proposition de stratégies et de plans d'action.

LA NECESSITE POUR LE SECTEUR PRIVE DE S'APPROPRIER CE NOUVEAU CADRE

C'est plus qu'un impératif pour l'amélioration du climat des affaires en Côte d'Ivoire : l'appropriation par le secteur privé ivoirien de ce nouveau cadre de concertation avec l'Etat. En effet, il est nécessaire de saisir cette opportunité offerte par cette volonté affirmée et matérialisée d'intensifier les synergies avec le Secteur Privé afin de prendre les décisions les plus appropriées en vue de soutenir la croissance du Secteur Privé ivoirien. La composition paritaire des différentes instances, c'est-à-dire incluant aussi bien les structures étatiques que le Secteur Privé, en est le témoignage le plus marquant. Reste maintenant au Secteur Privé ivoirien dans son ensemble à s'approprier cet important outil afin d'en tirer le meilleur profit dans l'optique de le rendre plus fort et d'être le moteur de la croissance économique ivoirienne.

Formation des points focaux **La Côte d'Ivoire dévoile sa stratégie en matière d'économie verte**

Le jeudi 14 novembre 2013, a eu lieu la 3^{ème} réunion des points focaux du Comité de Concertation Etat-Secteur Privé (CCESP) au Plateau, à Abidjan. L'occasion était toute trouvée pour procéder au renforcement des connaissances de ces points focaux concernant la politique du gouvernement en matière d'économie verte.



Le public a suivi avec beaucoup d'attention, l'exposé sur l'économie verte.

« *Rôle de l'économie verte dans l'émergence de la Côte d'Ivoire en 2020* », tel était le thème de la communication qui a été faite lors de la 3^{ème} rencontre des points focaux du CCESP. A cet effet, ce sont les structures publiques en charge des questions de l'environnement qui ont été mises à contribution pour exposer sur la stratégie du gouvernement en matière d'économie verte. Il s'agit de la Direction générale des Eaux et Forêts, la Direction générale du Développement durable, l'Agence nationale de l'environnement (ANDE), de Côte d'Ivoire énergies, de l'Agence nationale de la Salubrité urbaine (ANASUR) et du Centre ivoirien anti-pollution (CIAPOL). Il en ressort que le gouvernement ivoirien veut véritablement s'engager dans l'économie à travers des mesures et des actions. Il s'agit, entre autres, de favoriser la promotion des Investissements socialement responsables (ISR), de la mise en place d'un cadre réglementaire incitatif (Code d'Investissement, fiscalité verte, subvention environnementale, projet de code de l'électricité, projet de décret sur les énergies renouvelables, projet de loi sur le développement durable,...). Pour ce qui est de la transition énergétique vers les Energies propres, l'objectif dans le mix

énergétique est d'atteindre, à court terme, 7% en 2015, à moyen terme 21,6% en 2020 et à long terme 19% en 2030. Dans le cadre de ses activités de facilitation, de dialogue permanent entre l'Etat et le Secteur Privé, de l'amélioration du climat des affaires, le Secrétariat Exécutif du CCESP a mis en place un réseau de points focaux émanant de plusieurs administrations dont l'Administration publique, les organisations professionnelles, les chambres consulaires (nationales et internationales), les missions économiques des représentations diplomatiques accréditées en Côte d'Ivoire, les missions économiques des représentations diplomatiques de la Côte d'Ivoire à l'étranger, la presse, la société civile (associations des consommateurs).

Pour Mme Mariam Fadiga, Secrétaire Exécutif du CCESP, « *l'un des objectifs de ce réseau est d'être à l'écoute du Secteur Privé en général, des entreprises installées dans notre pays en particulier, afin de rassembler les principaux animateurs de l'activité économique autour des problématiques du développement du Secteur Privé, en soutenant les efforts d'investissements et en répondant aux préoccupations soulevées.* »

Etat / Secteur Privé

Le Cesp forme ses points focaux

Suite à la mise en place de son réseau de points focaux, le Comité de Concertation Etat / Secteur privé (Cesp) a décidé de procéder à leur formation en vue leur permettre d'accomplir au mieux leur mission.

La deuxième réunion des points focaux du Cesp s'est tenue le vendredi 20 septembre 2013 à Abidjan. Il s'est agi, au cours de cette rencontre, d'exposer le mode opératoire qui permettra à ce réseau de fonctionner de façon efficace et efficiente. A cet effet, un exposé a été fait par la Direction générale de l'Economie sur le thème « *Rôle du point focal dans l'atteinte de l'objectif de l'émergence de la CI, à l'horizon 2020* ».

Dans le cadre de ses activités de facilitation, de dialogue permanent entre l'Etat et le Secteur Privé, de l'amélioration du climat des affaires, le Secrétariat Exécutif du Cesp a mis en place un réseau de points focaux émanant de

plusieurs administrations dont l'Administration publique, les organisations professionnelles, les chambres consulaires (nationales et internationales), les missions économiques des représentations diplomatiques accréditées en Côte d'Ivoire, les missions économiques des représentations diplomatiques de la Côte d'Ivoire à l'étranger, la presse, la société civile (associations des consommateurs).

La première réunion des points focaux a eu lieu, le mardi 09 juillet 2013. Elle avait pour objectif principal de présenter le réseau des points focaux dans le schéma de la concertation nationale et de favoriser une rencontre entre ses membres.

3^{ème} réunion du Conseil Technique de Concertation (CTC)

La redevance sur les terrains industriels au cœur des débats

C'est le 20^{ème} étage de l'immeuble Sciam, au Plateau, qui a accueilli cette 3^{ème} réunion du Comité technique de concertation (Ctc), sous la présidence effective de Mme Nialé Kaba, Ministre auprès du Premier ministre, chargée de l'Economie et des Finances. Cette rencontre fait suite à la réunion du Conseil de Concertation du Cesp présidé par le Premier ministre, Daniel Kablan Duncan, qui a eu lieu le 06 septembre 2013 à la Primature. Il s'agissait donc, essentiellement d'examiner les préoccupations du Secteur Privé relatives à la revalorisation des terrains industriels, l'une des contraintes majeures à l'investissement privé. L'objectif des échanges, selon Mme la Ministre Nialé Kaba, était d'arriver à un consensus sur la gestion des terrains industriels. A ce sujet, si l'on peut noter une convergence de vues entre l'Etat et le Secteur Privé relativement à la vétusté des zones industrielles, au faible niveau du montant de redevance qu'il est nécessaire de rehausser et à l'usage irrationnel des espaces, il faut relever, par contre, un seul point de divergence qui se situe au niveau de la méthodologie de calcul de redevance basée sur l'amortissement en une seule année du coût estimatif des travaux à réaliser.

Le montant de la redevance qui en découle, selon le Secteur Privé, induit un surcoût excessif, difficile à supporter par les entreprises. L'exemple de la société Nestlé est, en effet, assez parlant. Ainsi la redevance annuelle de Nestlé passerait de

19 millions à 296 millions, soit une hausse de plus de 277 millions de FCFA. En conséquence, les entreprises seront amenées à répercuter ce coût sur les prix de vente de leurs produits avec une incidence nette sur la cherté de la vie. Le secteur privé a, en outre, estimé que cette mesure aurait un impact sur l'attractivité de la Côte d'Ivoire, principalement dans la sous-région, face à son principal concurrent, le Ghana dont les tarifs sont de l'ordre de 305 F/m²/an.

En définitif, il a été décidé d'approfondir les consultations afin de réexaminer la méthode de calcul de la redevance en concertation avec le Secteur Privé.

Par ailleurs, les préoccupations du Secteur Privé, relatives à l'opérateur Webb Fontaine, ont été soumises en vue de planifier leur examen par le Ctc. Il est, en effet, question de nombreuses plaintes des opérateurs privés en ce qui concerne la lenteur des procédures, la détermination de la valeur des marchandises, les nombreux conteneurs en souffrance et les pénalités dont le sens n'est pas bien compris. Le Secteur Privé a fortement plaidé pour un assouplissement des procédures. En réponse, Madame la Ministre Nialé Kaba a fait part de ces rencontres prochaines avec les transitaires et Webb Fontaine pour faire le point des difficultés et assurer que tout sera mis en œuvre pour les résorber à travers notamment la mise en place d'un Comité.

Etat / Secteur Privé

Le Conseil de Concertation déjà à pied d'oeuvre

Le Conseil de concertation, l'instance suprême de décision du nouveau Conseil de concertation entre l'Etat et le Secteur Privé, a tenu sa première réunion le vendredi 06 septembre 2013 sous la présidence du Premier ministre Daniel Kablan Duncan. Cette rencontre marquait ainsi son démarrage effectif.

Tous les membres du Conseil de concertation Etat/ Secteur Privé étaient présents pour sa première réunion à la Primature au Plateau. Plusieurs points étaient à l'ordre du jour de cette rencontre. Il s'agissait de prendre des décisions, de faire des arbitrages ou de donner des orientations en vue de la prise de décisions dans les meilleurs délais sur les questions relatives à la réforme du Transit routier inter Etats (Trie), à la nouvelle procédure d'exportation par voie maritime (arrêté n°47/MPMEF du 15 février 2013), à la revalorisation de la redevance de sûreté portuaire ISPS et enfin à la revalorisation de la redevance des terrains industriels. Des échanges ont, par ailleurs, porté sur la participation du Secteur Privé national au Forum ICI 2014 et dans le financement du PND 2012 -2015, ainsi que sur l'étude prospective Côte d'Ivoire 2040, élaborée par la CGECI. Selon le Premier ministre et président du Conseil de concertation du Comité de concertation Etat/Secteur Privé (Ccesp), M. Daniel Kablan Duncan, cette rencontre « s'inscrit dans la continuité de la réunion de

lancement du 27 décembre 2012 qui a marqué le renouveau du partenariat gagnant-gagnant entre l'Etat et le secteur privé qui est au centre de la stratégie de développement économique et social de la Côte d'Ivoire (...). Il s'agit de créer le meilleur environnement pour accompagner le secteur privé et de créer en Côte d'Ivoire, l'un des climats des investissements privés, des plus attractifs en Afrique. » Le Ccesp est une instance de conciliation, de médiation et de décisions entre l'Etat et le Secteur Privé de Côte d'Ivoire. Il a connu une réforme par décret n° 2013-462 du 19 juin 2013. Il se compose de trois (3) instances : le Conseil de Concertation, présidé par le Premier ministre, se réunit une fois par trimestre. Le Comité Technique de Concertation présidé par Madame le Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances, avec pour 1er Vice-président le Ministre chargé de l'Industrie, se réunit une fois tous les deux mois. Et le Secrétariat Exécutif, organe permanent, chargé de la coordination technique et de la gestion administrative et financière.

Etat / Secteur Privé

Accroître la visibilité auprès des opérateurs économiques

La deuxième réunion des Points focaux-Presses du CCESP s'est tenue le samedi 14 décembre 2013 à Abidjan. L'objectif de cette rencontre était, d'une part, de faire le point sur les actions visant à la visibilité de cette institution auprès des opérateurs économiques et de la population ivoirienne en général. Et, d'autre part, de réfléchir sur de meilleures stratégies à mettre en œuvre afin que le Secteur Privé s'approprie ce nouveau cadre de concertation pour en tirer le meilleur bénéfice.

Au dire de M. Zoko, membre du Secrétariat exécutif, « *il existe encore une frange du Secteur Privé qui ne connaît pas le CCESP* ». C'est donc une situation qu'il importe de corriger au plus tôt. Ainsi, en plus de nouvelles mesures visant à accroître sa visibilité, une journée nationale de la concertation devrait avoir lieu, en principe, au premier trimestre 2014. Selon le Secrétariat exécutif de CCESP, cet événement s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire. Le Ccesp est une instance de conciliation, de médiation et de décisions entre l'Etat et le Secteur Privé de Côte d'Ivoire. Il a connu une réforme par décret n° 2013-462 du 19 juin 2013. Il se compose de trois (3) instances.

Le Conseil de Concertation présidé, par le Premier ministre se réunit une fois par trimestre. Le Comité Technique de Concertation présidé par Madame le Ministre auprès du Premier ministre chargé de l'Economie et des Finances, avec pour 1er Vice-président le Ministre chargé de l'Industrie, se réunit une fois tous les deux mois. Et le Secrétariat Exécutif, organe permanent, chargé de la coordination technique et de la gestion administrative et financière.

Le 10 juillet 2013, le CCESP procédait à l'installation officielle de son réseau de points focaux issu des administrations publiques, des organisations professionnelles, des chambres consulaires, des conseillers économiques des représentations diplomatiques, de la presse et de la société civile. L'objectif de ce réseau des points focaux est de pallier au déficit important d'informations des entreprises, à la prise en compte insuffisante des préoccupations des entreprises et des administrations, l'absence de cohérence dans la mise en œuvre des résolutions et à l'absence de synergie et autres blocages récurrents dans la mise en œuvre des décisions.

Allan Da Sylva

PARTENAIRES

P24-P26

OPPORTUNITES

P27-P29

ENTREPRENEURIAT

P30-P32

Vitrine des Affaires

APBEF-CI : MAILLON INCONTOURNABLE DE L'ACTIVITE BANCAIRE

La Côte d'Ivoire entend être un pays émergent à l'horizon 2020. Un tel objectif ne serait qu'un leurre sans le soutien d'un secteur financier et bancaire à même d'accompagner cette volonté politique. L'APBEF-CI est déterminée à jouer sa partition.

Une fois n'est pas coutume ! Les banquiers ont amorcé une nouvelle dynamique, en quittant leur tour d'ivoire afin de venir à la rencontre des populations, ces clients potentiels, qui n'ont pas toujours l'opportunité de se faire entendre. Et deux éditions ont suffi pour que les autorités et même les acteurs de la profession bancaire décident d'en faire une véritable plateforme d'échanges en vue de poser des problématiques réelles pour arriver aux solutions idoines. Les journées du banquier tirent leur légitimité de cet état de fait avec des thèmes forts à propos.

Ainsi, en 2012, la 1ère édition des Journées du banquier, tenue les 26 et 27 novembre, avait pour principal objectif de trouver les voies et moyens pour une plus grande accessibilité des populations à faible revenu aux logements sociaux. La deuxième édition des « Journées du Banquier » s'est tenue les 16 et 17 décembre 2013 autour du thème : « *Financement des PME, levier de croissance économique* ». L'intérêt de cette thématique a été saluée tant par le Premier ministre, Daniel Kablan Duncan, que par le ministre Jean Louis Billon, en charge du Commerce, de l'Artisanat, et de la Promotion des PME. L'Association professionnelle des banques et établissements financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI), a le mérite d'avoir organisé de telles journées qui, au dire de son Président, Souleymane Diarrassouba : « *se veulent un cadre d'échanges dynamiques avec le grand public* ». De telles initiatives montrent la détermination de cette association à accompagner l'évolution du secteur bancaire ivoirien, de plus en plus concurrentiel du fait de nouveaux acteurs sur le marché et des attentes des populations et des autorités toujours plus grandes. Pour atteindre leurs objectifs les banques en Côte d'Ivoire ont compris très tôt qu'il leur fallait parler le même langage. C'est ainsi que l'APBEF-CI a été créée le 26 avril 1966. Cette association regroupe 24 membres.

MISSIONS ET OBJECTIFS

L'APBEF-CI a pour objet de susciter et de maintenir des relations régulières et profitables entre ses membres, de manière à leur permettre de présenter un front uni et avoir le même langage, pour la défense et le développement des activités bancaires et

financières dans l'économie de type libéral de la Côte d'Ivoire. Ainsi donc, cette mission est menée à travers : l'unification des règles régissant ses membres ; la contribution au développement de l'épargne et de la prospérité du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. L'APBEF-CI mène aussi sa mission par des interventions en tant qu'arbitre amiable ou rapporteur des contestations à elle apportées et aussi par des interventions en justice lorsqu'un procès touche aux intérêts généraux de l'exercice de la profession bancaire ou financière ...

Pour mener à bien ces différentes missions, elle s'est dotée d'organes suivants :

- L'Assemblée Générale
- Le Conseil Exécutif
- La Direction Exécutive
- La Chambre de règlement amiable et de litiges

Pour l'animation au quotidien de l'Association et dans le but de défendre et de promouvoir les intérêts des membres, mais également d'accompagner leur développement, 7 commissions techniques ont été mises en place. Elles sont notamment chargées d'étudier toutes les questions qui leur sont soumises ou qu'elles décident d'examiner au cours de leurs réunions, et fonctionnent conformément aux termes de référence, définies par le Conseil Exécutif. Elles sont présidées par un Vice-président. Conformément à son organigramme, l'APBEF-CI a quatre vice-présidents.

LA COMMISSION PROSPECTIVE

Une Commission de prospective a été constituée afin de débattre des orientations à moyen et long termes dans le cadre de la politique macro-économique définie par les pouvoirs publics; cette Commission peut réfléchir et faire des propositions sur les orientations et possibilités de développements, à court, moyen et long termes du système bancaire ivoirien (conditions d'exercice de la profession, de son adaptation à son environnement, de sa contribution à la politique de bancarisation du Pays, de sa meilleure intégration dans le système financier régional, africain et mondial etc.). Elle mène en outre des réflexions également sur la vie de l'Association.



Souleymane Diarrassouba, Président de l'Association professionnelle des banques et établissements financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI)

COMMISSION COMMUNICATION

Cette commission a pour mission de mener des actions visant à accroître la notoriété de l'Association, de donner une image sociale de l'activité bancaire et aussi de servir de conseil en communication au Conseil Exécutif de l'APBEF-CI.

COMMISSION EHTIQUE ET DEONTOLOGIE

Elle veille au respect des Statuts et du Règlement Intérieur, ainsi qu'aux engagements pris par les membres, notamment le respect des valeurs définies en commun et la Charte d'éthique. Propose toute action de sensibilisation ou de formation visant à promouvoir l'éthique et la gouvernance d'entreprise; met en place un code d'éthique bancaire et de bonne gouvernance. Cette commission diffuse la charte et sensibilise régulièrement; procède à une évaluation des bonnes pratiques d'éthique et élabore des statistiques sur les bonnes pratiques d'éthique dans la profession bancaire.

COMMISSION JURIDIQUE FISCALE ET REGLEMENTATION BANCAIRE

Cette commission comme son nom l'indique est chargée de mener des réflexions, des études et d'émettre des avis sur les domaines juridique, fiscal et de la réglementation bancaire.

APBEF-CI : LES PRÉSIDENTS DEPUIS 1967

1	1967	M. Marcel GEOFFROID	BICICI
2	1968	M. BOYER	SIB
3	1969	M. MADELIN	SGBCI
4	1970	M. CHARDON	BIAO
5	1971	M. VITIORI	BICICI
6	1972	M. Abou DOUMBIA	SIB
7	1973	M. MADELIN	SGBCI
8	1974	M. BEYAERT	BIAO
9	1975	M. Joachim RICHMOND	BICICI
10	1976	M. Abou DOUMBIA	SIB
11	1977	M. Tiémoko COULIBALY	SGBCI
12	1978	M. Xavier ALTHUSER	BIAO
13	1979	M. Joachim RICHMOND	BICICI
14	1980	M. Abou DOUMBIA	SIB
15	1981	M. Tiémoko COULIBALY	SGBCI
16	1982-1983	M. Auguste DAUBREY	BIAO-CI
17	1984-1985	M. Joachim RICHMOND	BICICI
18	1986-1987	M. Tiémoko COULIBALY	SGBCI
19	1988	M. Jean Pierre MEYER	SIB
20	1989	M. Auguste DAUBREY	BIAO-CI
21	1990-1991	M. Joachim RICHMOND	BICICI
22	1992-1993	M. Tiémoko COULIBALY	SGBCI
23	1994-1995	M. Joachim RICHMOND	BICICI
24	1996-1997	M. Nicolas Kouassi AKON	BIAO-CI
25	1998-1999	M. Joachim RICHMOND	BICICI
26	2000-2001	M. Ange KOFFY	BICICI
27	2002-2003	M. Ange KOFFY	BICICI
28	2004-2005	M. Ange KOFFY	BICICI
29	2006-2007	M. Ange KOFFY	BICICI
30	Mars 2009 à Sept 2011	M. Jacob AMEMATEKPO	ACCESS BANK
31	Sept 2011 à ce jour	M. Souleymane DIARRASSOUBA	BACI

>>

Partenaires



M. Serge Kouamelan, Directeur Exécutif de l'APBEFCI

COMMISSION SOCIALE

Elle est compétente en matière sociale, d'emploi et de formation. Cette commission est chargée du conseil et de l'assistance des membres en matière de gestion des conflits sociaux. La commission sociale veille sur le climat social, assure le partage d'expériences en gestion ou la prévention des problématiques sociales en entreprise.

COMMISSION ECONOMIQUE FINANCIERE ET DES PRODUITS BANCAIRES

Elle mène la réflexion et donne des avis sur les questions économiques et financières, les moyens de paiement ainsi que sur les produits bancaires.

COMMISSION SÉCURITÉ

Elle est chargée de mener des réflexions, des études et émettre des avis sur les domaines de la sécurité bancaire et financière. A cette commission est rattachée trois sous-commissions chargées notamment de la fraude, du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

Yacouba Cissé et Esdras Akéo

Un secteur financier solide

Le secteur bancaire ivoirien avance avec un dynamisme certain. En 2013, on dénombrait 25 banques y compris la BCEAO et l'Agence comptable centrale des dépôts (ACCD). La Côte d'Ivoire demeure une place financière importante, c'est ce qui explique que la Banque Africaine de Développement qui avait quitté Abidjan en 2013, y revienne en cette année 2014. La place d'Abidjan peut se féliciter d'être la place boursière de l'Afrique de l'Ouest francophone puisque la capitale économique ivoirienne abrite le siège de la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM).

Les banques étrangères l'ont bien compris et s'évertuent à accentuer leur présence sur ce marché. Il importe de citer entre autres, la Banque nigériane Diamond Bank, la gabonaise BGFIBank, sans oublier le numéro un marocain

Attijariwafa Bank, qui a racheté la SIB au Crédit Lyonnais en 2009. Cette incursion des banques africaines s'est poursuivie avec la nigériane Guaranty Trust Bank (GT Bank) qui s'est implantée en avril 2012, suivie en juin, du deuxième groupe bancaire marocain, les Banques centrales populaires (BCP), qui s'est associé à Atlantic Financial Group, présent dans sept pays de la région. Nous notons aussi ces derniers mois, le rachat de la BRS par ORAGROUP SA, la holding du groupe bancaire régional Orabank.

La banque camerounaise Afriland First Bank vient aussi de racheter le groupe Access bank pour un investissement d'à peu près 17 milliards de FCFA. Une incursion qui menace les positions historiques des filiales des banques françaises, la SGBCI (Société générale) et la BICICI (BNP Paribas).

Opportunités

Par Suzanne Kouamé Tchegny

USETEC 2014 : Salon Mondial de la Technique d'Occasion

Du 5 au 7 mai 2014 à Cologne-Allemagne, se tiendra le Marché de l'Occasion. Ce salon qui a acquis ses lettres de noblesse, permet aux exposants de montrer des machines de tous les secteurs. Sont présents à ce salon des négociants de machines d'occasion avec une grande gamme de produits, des fabricants de machines revendant les machines acceptées en paiement, des entreprises qui vendent les machines qu'elles n'utilisent plus ou encore des transitaires spécialisés et experts en démontage et montage etc. Les visiteurs trouvent des machines pour tous

les secteurs. Ainsi, les créateurs d'entreprise des pays en voie de développement ou émergents profitent du Salon USETEC pour acheter des machines d'occasion de haute qualité. Des entreprises de pays industrialisés achètent aussi sur le Salon USETEC, pour par exemple satisfaire une commande en cas de panne de machine, afin d'élargir rapidement les capacités de production lorsque les délais de livraison pour des machines neuves sont trop longs ou encore dans des domaines où l'acquisition de machines neuves n'est pas rentable.

Site: www.usetec.com

Afrique du sud : salon IFSEC 2014

Du 13 au 15 mai, se tient au Gallagher Convention Centre de Johannesburg, le marché de la sécurité des biens et des personnes. Le marché de la sécurité en Afrique du Sud, du fait de la mauvaise réputation de ce pays en termes de sécurité des biens et des personnes, est en nette évolution. Le secteur emploie plus de 400 000 officiers de sécurité, soit plus de 2% de la population active. Par rapport à 2012, le secteur de la sécurité sud-africain prévoit une croissance générale de 8.7% d'ici 2014 pour atteindre une valeur de plus de 5,5 milliards de USD. Depuis quelques années, les clients recherchent des solutions moins coûteuses, très innovantes et surtout combinées. Dans le domaine de la surveillance vidéo, les caméras doivent désormais être « intelligentes » et posséder des capteurs de haute qualité. La surveillance vidéo doit également être jumelée aux systèmes de contrôle d'accès, faisant désormais la part belle à la biométrie et à la reconnaissance faciale. Au niveau des systèmes d'alarmes anti-intrusion, les capteurs doivent être sans-fil. Leur installation, aisée et quasiment sans limite, permet de couvrir de larges zones de protection. Participer à ce salon vous permettra de rencontrer les principaux acteurs du marché et surtout d'identifier les bons partenaires adaptés à votre secteur d'activité.

Site : www.ifsecsa.com



Opportunités

Par Abou-bakr Gbohrou

MAROC : SIAM 2014

Du 24 au 29 avril 2014, se déroule à Meknès, la 9e édition du Salon international de l'Agriculture au Maroc (SIAM). Vous êtes fournisseur de tous types d'équipements et de services pour l'agriculture, l'horticulture, l'élevage, l'agro-alimentaire. Vous voulez développer votre portefeuille de clients et vos ventes au Maroc et dans la région, identifier des partenaires potentiels et renforcer votre présence sur le marché. Ce marché est le vôtre. Le SIAM prévoit cette année de doubler sa surface d'exposition pour créer un espace spécifique dédié aux visiteurs professionnels. Les chiffres clés 2013 démontrent que ce salon demeure l'un des plus importants du continent : 100 000 m² d'exposition dont 70 000 m² couverts (surface devant doubler en 2014) 920 exposants de 40 pays sur 10 pôles thématiques 600 000 visiteurs.

Site: www.salon-agriculture.ma



Brésil : CONGRÈS DE L'IMAGERIE MÉDICALE



Du 29 avril au 2 mai 2014, se tient à São Paulo au Brésil le congrès brésilien de l'imagerie médicale. Communément appelé «Jornada Paulista de Radiologia», cet évènement demeure la référence sur le secteur de l'imagerie en Amérique latine et le 4ème au monde. Il réunit chaque année près de 20 000 personnes, sur le congrès et sur le salon qui est tenu en parallèle. Vous êtes exportateur de solutions pour l'imagerie médicale, ou vous êtes en quête de solutions dans ce domaine, cette rencontre est la vôtre. Pour vous qui voulez profiter de la croissance du marché brésilien pour y développer vos activités, vous êtes aussi le bienvenu. Le Brésil est un marché porteur puisqu'il est le 6e marché mondial de la santé et le 2^e en termes de croissance. Cela s'explique par le fait que ce pays compte 200 millions d'habitants. C'est une population plus riche et qui vieillit. Cela implique donc des investissements

colossaux, à la fois sur le secteur public et privé, pour remédier au sous-dimensionnement du système de santé. Il y a des besoins réels en solutions d'imagerie médicale. Le marché des systèmes d'analyse d'images croît en moyenne de 14% par an. Ce qui offre des opportunités sur les segments du traitement, de la reconstruction et de la génération d'images en 3 et 4D. C'est donc un marché en pleine expansion sur lequel l'on peut développer des courants d'affaires dans les multiples domaines qu'offre la santé. Les chiffres clés pour 2012, affichaient 38 000 m² de superficie totale de congrès et d'exposition. La présence de 110 exposants parmi les grandes compagnies spécialisées dans le domaine de l'imagerie médicale, 5 556 congressistes composés de radiologues, de médecins et de techniciens. Et plus de 5.000 professionnels de l'entreprise de l'industrie des soins de santé.

Site : www.spr.org.br/jpr/

Israel Innovation Conference

Tel Aviv abrite du 20 au 22 mai prochain, une conférence internationale dénommée Israel Innovation Conference. Cette rencontre met en avant l'expertise israélienne reconnue mondialement dans les secteurs des équipements et services médicaux, les sciences de la vie ainsi que les technologies de l'information et des communications (TIC). Cette conférence est unique en ce qu'elle réunit pour la toute première fois les salons Biomed et Hi-Tech, axés respectivement sur les sciences de la vie et sur les nouvelles technologies de l'information et des communications. Vous avez pour objectifs d'établir des partenariats d'affaires et technologiques, explorer un nouveau marché, comprendre le modèle de valorisation commerciale israélien, découvrir les plus récentes avancées technologiques en matière

d'équipements médicaux ou encore trouver des sources de financement du côté du capital risque israélien. Cette mission est la vôtre. Israël est un marché porteur. Il est qualifié, à juste titre, de « *Startup nation* ». En effet, pour une nation de seulement 8 millions d'habitants, Israël présente le plus grand nombre de start-ups créées par habitant et le plus grand nombre de brevets déposés par habitant au monde. De plus, 50 % de ces brevets relèvent du secteur « *sciences de la vie* », un secteur phare de l'économie israélienne. De nombreuses entreprises multinationales du monde entier sont présentes en Israël. Cette nation a par ailleurs figuré au palmarès des « *dix meilleures destinations de tourisme médical* » dressé par le magazine Newsweek, en 2010.

Site: www.mixiii.com

Togo : 1^{ÈRE} ÉDITION DU PAGNE EN FÊTE

Dans le cadre de sa mission de promotion, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT) organise l'évènement dénommé « *le Pagne en Fête* ». La première édition se tiendra à Lomé du 22 au 29 avril 2014 avec comme thème : « *Développement du Commerce International du Pagne et du Textile, Enjeux et Perspectives* ». Espace de rencontres et d'échanges entre les acteurs et professionnels du pagne et du textile africains d'une part, puis entre les acteurs des différents corps de métiers du secteur et du grand public d'autre part, « le Pagne en Fête » constitue un véritable tremplin, une excellente opportunité de promotion et de vente de pagne. Cela, à travers les dernières innovations et créations de pagnes africains avec un focus sur les légendaires Nanas Benz du Togo.

« *Le Pagne en Fête* » représente donc la plateforme idéale pour présenter et faire connaître au public toutes sortes de produits innovants issus du pagne, des produits et services autour du pagne, et d'opportunités diverses. Cette rencontre permettra aussi de créer de nouveaux circuits pour la commercialisation par le biais de nouveaux rapports et partenariats établis à l'occasion.

Tél.: +228 22 23 29 00 / 22 21 70 65 / 22 21 20 65 (postes 315, 369)

Email: contact@pef-tg.com / ccitogo@gmail.com

inde : IPHEX 2014

Mumbai, la capitale économique de l'Inde accueille du 21 au 23 mai, le Pharma Pro&Pack Expo 2014 dénommé IPHEX 2014. Ce Salon international de la pharmacie et de la santé se tient au centre d'exposition de Bombay (Mumbai) la plus grande ville de l'Inde. Il est organisé par le Conseil de promotion des exportations des produits pharmaceutiques de l'Inde (Pharmexcil) avec l'appui du département du Commerce du Ministère de l'Industrie et du Commerce du gouvernement indien. Cet événement réunira sous un même toit, les acteurs du médicament, de l'industrie pharmaceutique et des soins de santé. L'IPHEX se présente donc comme l'une des plus grandes vitrines de produits et de technologies pharmaceutiques indiens à l'endroit du grand public mondial. 400 acheteurs étrangers de divers domaines d'intervention sont invités à participer à l'exposition.

Site: www.iphex-india.com



Aviculture moderne : Une réponse efficace à la demande croissante des populations en protéines animales

La filière avicole ivoirienne renforce sa santé à travers un plan stratégique orchestré et soutenu par l'Etat. Une action qui suscite déjà de l'espoir quant à l'assurance de l'ouverture de nouvelles perspectives de croissance pour le pays et pour les acteurs de la filière.

Ils sont nombreux les indices indiquant que la filière avicole moderne ivoirienne se porte de mieux en mieux. Elle parvient, tant bien que mal, à satisfaire, dans une très grande proportion, la demande. En effet, la filière couvre à 100% les besoins nationaux en œufs et à plus de 90% ceux en viandes de volaille. Elle constitue la source de protéine animale sur laquelle la Côte d'Ivoire a le meilleur taux de couverture de ses besoins. Avec la forte croissance démographique accompagnée d'une urbanisation rapide, l'aviculture moderne est la source de protéines la mieux adaptée pour répondre efficacement à la demande croissante des populations en protéines animales, compte tenu du cycle de production de volaille de chair relativement court (un poulet de chair se produit en seulement 35 à 40 jours). En termes de chiffre d'affaires, le monde avicole pèse lourd. En 2012, elle a valu 110 milliards de francs CFA, avec une offre de 130 mille emplois, dont 30 mille emplois directs et 100 mille emplois indirects. Au regard du nombre toujours croissant de ses acteurs, il est normal que la filière s'impose comme le principal débouché pour les produits agricoles et sous-produits agro-industriels, notamment, le maïs, les tourteaux de soja et de coton, le son de blé, la farine basse de riz, la farine de poisson, etc.

Un potentiel énorme qui en impose dans la sous-région. Cela lui vaut d'être leader de toutes les filières avicoles des pays de l'UEMOA. Normal qu'elle assure à ce jour, la présidence de l'Union des filières avicoles des pays de cet espace économique. Mais, cette progression notable a besoin d'être soutenue pour accroître les acquis. Un devoir que s'impose l'Etat à travers une série de réformes.

APPUI ETATIQUE. Pour renforcer les acquis de la filière avicole ivoirienne moderne, des états généraux de l'Aviculture ont été organisés par l'Etat et les professionnels. Sur la base du diagnostic établi lors de ces états généraux, un Plan stratégique de Relance de l'Aviculture moderne (PSRA) a été élaboré sur une période de dix ans (2012-2021). Ce plan a été adopté par le gouvernement en conseil des Ministres le 27 juin 2012. Son objectif est entre autres d'améliorer le taux de couverture des besoins en produits aviaires et d'améliorer également la contribution de la filière avicole au P.I.B.

Ce plan vise à relancer l'aviculture dans l'optique de faire évoluer la consommation des produits avicoles au terme de l'année 2021. Les projections seront satisfaites lorsqu'il sera mis à la disposition des populations, 2 kg de viande de volaille et 56 œufs de consommation par habitant et par an, soit une production annuelle de 60 000 tonnes équivalent-carcasse de volaille et 1678 milliards d'œufs de consommation.

Aujourd'hui, grâce au dynamisme des opérateurs privés et au soutien de l'Etat, la filière avicole ivoirienne possède l'ensemble des maillons nécessaires au développement d'une filière moderne. Ainsi, il est aisé de faire le constat suivant : le secteur, en amont, compte un cheptel reproducteur de près de 300 mille têtes en 2012 ; l'accoupage est assuré par une douzaine de couvoirs qui ont produit 29 millions de poussins d'un jour en 2012, représentant ainsi une consommation, par tête d'habitant, de l'ordre de 1,47 kg, contre 1,10 kg en moyenne sur les années précédentes et pour un objectif de 1,23 kg fixé pour la même année dans le cadre du plan ; pour les exploitants individuels, ils sont au nombre de 1 500 aviculteurs environ, dont 1 000 éleveurs de poulets de chair et 500 producteurs d'œufs de consommation.

La mise en œuvre efficace du PSRA permettra en particulier, de doubler la contribution de la filière avicole au P.I.B, entre 2012 et 2021, faisant passer cette contribution, de 110 milliards de FCFA enregistrés à ce jour, à environ 220 milliards de FCFA en 2021 et de créer au moins 15 000 emplois directs nouveaux au sein de la filière.

AIDE. Le Fonds de Garantie du Secteur avicole (FGSA) est une ligne de crédit constituée dans le Fonds d'Aide à la Production Avicole Nationale (FAPAN). Il devrait être approvisionné progressivement pour atteindre le montant global de 7,5 milliards FCFA au bout des dix années de mise en œuvre du PSRA. Ce fonds est destiné aux aviculteurs ou éleveurs de volailles au sens strict du terme (jeunes, hommes, femmes), à leurs organisations professionnelles et accessoirement, dans des conditions précises, aux industriels non éleveurs ne détenant pas d'élevage autre que les reproducteurs.

Les crédits octroyés dans le cadre du FGSA ont une valeur comprise entre 1 000 000 et 50 000 000 F CFA. Le taux d'intérêt est de 12% TTC supporté par le bénéficiaire du crédit à hauteur de 8% TTC et le fonds d'Aide à la Production Avicole Nationale (FAPAN) à hauteur de 4% TTC.

La durée maximale de ces crédits ne pourra excéder soixante (60) mois, y compris la période de différé. En 2013, quinze (15) projets avicoles ont bénéficié d'un financement allant de 8 à 12,5 millions F CFA, soit une enveloppe de plus de 127 millions CFA. Une aide considérable qui devrait contribuer à gagner le pari contenu dans le PSRA.

PERSPECTIVES. Pour cette année 2014, les acteurs de la filière appellent à une nette amélioration du financement de leurs activités. Les ressources injectées l'an dernier n'ont certainement pas comblé leurs attentes. Les regards sont tournés du côté du FGSA.

Il est question, également, d'améliorer la commercialisation des produits avicoles à l'intérieur du pays à travers la mise en place d'abattoirs mobiles communautaires notamment pour les coopératives avicoles de Man et Bouaké. A cela s'ajoute la promotion de la bonne gouvernance dans le secteur avicole à travers la mise en application de l'ordonnance n° 2011-473 du 21 décembre 2011, relative aux organisations interprofessionnelles agricoles et de l'arrêté interministériel n° 294/MINAGRI/MIRAH/MPMEF/MIM/MCAPPME du 20 août 2013, fixant les conditions de reconnaissance et les modalités de fonctionnement des organisations interprofessionnelles agricoles.

ORGANISATIONS. La filière avicole ivoirienne est organisée en associations chapeautées par l'Interprofession Avicole Ivoirienne (IPRAVI). Cette faïtière est composée de quatre associations nationales que sont l'Union nationale des Aviculteurs de Côte d'Ivoire (UACI), regroupant les exploitants individuels, éleveurs de volaille de chair ou producteurs d'œufs de consommation ; l'Association Nationale des Aviculteurs de Côte d'Ivoire (ANAVICI) à laquelle adhèrent des exploitants individuels, éleveurs de volaille de chair ou producteurs d'œufs de consommation ; l'Association des Industriels du Secteur Avicole (INTERAVI) constituée des membres exerçant soit une activité d'accoupage, soit fabriquant l'aliment de volaille, ou soit pratiquant l'abattage ou le conditionnement des œufs de consommation ; l'Association Nationale des Revendeurs de Volailles de Côte d'Ivoire (ANAREV-CI) regroupant les revendeurs de volailles et d'œufs de consommation. L'objectif principal de l'IPRAVI est de défendre les intérêts de la filière avicole ivoirienne et de promouvoir la production avicole locale.

Dans le cadre du plan stratégique de relance de l'aviculture, la faïtière est chargée de la promotion du secteur avicole à travers la mise en œuvre d'un des trois programmes du PSRA, à savoir le Programme d'Amélioration de la Productivité Avicole (PAPAVI). C'est au regard de cette responsabilité que l'IPRAVI a repris l'organisation des Journées Avicoles de Côte d'Ivoire dont la 5e édition s'est déroulée les 09 et 10 décembre 2013 à Abidjan.

Cette promotion de la filière est de même assurée par l'Etat à travers le ministère en charge de l'Aviculture (MIRAH). Il s'agit pour le ministère de tutelle, d'une mission qu'il assume pleinement aussi bien en Côte d'Ivoire qu'à l'extérieur. En effet, Après la crise postélectorale, le MIRAH s'est attelé à promouvoir des partenariats entre les opérateurs ivoiriens et ceux de l'extérieur afin de permettre aux producteurs ivoiriens de disposer d'outils et de technologie avancés pour la relance du secteur. Ainsi, des missions en Europe et aux États-Unis d'Amérique ont permis de sensibiliser en France, l'ADEPTA et aux USA la Fondation Bill & Melinda Gates. Cette fondation a réalisé une étude de compétitivité sur la filière avicole en 2013 à travers son représentant TECHNOSERVE en Côte d'Ivoire.

Pour la Côte d'Ivoire, la filière avicole se présente donc comme une filière stratégique dont il faut soutenir le développement afin de réduire le déficit en protéines des autres filières de production animale.





**AU RACKET
AUX TRACASSERIES ROUTIÈRES
AUX BARRAGES ANARCHIQUES**

POUR UNE ÉCONOMIE ÉMERGENTE

GRAND ANGLE

P36-P39

LUCARNE

P40-P43

TOUT SUR...

P44-P46

Dossier

Apurement de la dette intérieure : L'Etat amorce la relance économique

L'Etat de Côte d'Ivoire a décidé d'apurer sa dette intérieure. Et s'est engagé à déboursier la bagatelle de 51,10 milliards FCFA, et entend solder sa créance dans les mois qui viennent. L'attente a été certes longue pour ces fournisseurs dont la grande majorité était dans une véritable impasse. Une opération qui donnera sûrement un coup de fouet à la relance économique.

Après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTE) qui a abouti à l'annulation d'une partie substantielle de la dette extérieure du pays, le Trésor public a décidé d'apporter une solution durable à la question de la dette intérieure. Au fil des années, l'accumulation des arriérés intérieurs, véritable fardeau pour l'Etat mais également pour le Secteur Privé, a constitué un frein pour l'essor économique national. En vue de régler cette difficulté majeure, le Ministère chargé de l'Economie et des Finances à travers la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP) a entrepris dès la fin de la crise sociopolitique en 2011, un ensemble d'initiatives qui produisent aujourd'hui des résultats probants, contribuant ainsi à la décrispation des relations entre le Secteur Public et le Secteur Privé dans son ensemble.

LE CHAMP D'APPLICATION DE LA DETTE INTERIEURE

La dette intérieure se définit comme l'ensemble des créances de l'Etat et de ses démembrements dues à des personnes physiques ou morales établies sur le territoire national. La dette intérieure se décompose en deux catégories à savoir la dette publique intérieure et la dette fournisseurs.

La dette publique intérieure recouvre aussi deux aspects qui sont la dette due au secteur bancaire et la dette due au secteur non bancaire.

S'agissant de la dette due au secteur bancaire, les principaux créanciers sont la BCEAO, les banques commerciales et les valeurs mobilières (emprunts obligataires, bons du Trésor, Obligations assimilées du Trésor). Il faut comprendre par la dette due au secteur non bancaire, la dette conventionnée et la dette fournisseurs.

La dette conventionnée par le biais de la titrisation est une technique financière qui consiste classiquement à transférer à des investisseurs des actifs financiers tels que des créances (par exemple des factures émises non soldées, ou des prêts en cours), en transformant ces créances, en titres financiers émis sur le marché des capitaux. La dette fournisseurs dans le sens le plus strict, concerne la dette due aux fournisseurs et aux prestataires de service.

LENJEU DU REGLEMENT DE LA DETTE INTERIEURE POUR L'ECONOMIE NATIONALE

L'intervention de l'Etat dans l'économie consiste en l'utilisation de la politique budgétaire comme instrument de politique économique

et sociale. L'Etat constitue, de ce fait, un partenaire important pour le Secteur Privé. En effet, les dépenses représentent, entre 2010 et 2013, constamment 26% du PIB. C'est pourquoi, le règlement des dettes dues aux fournisseurs est un facteur de relance économique car il injecte dans l'économie les ressources dont ont besoin les entreprises pour produire.

A l'avènement des nouvelles autorités ivoiriennes, il a été question de déterminer les passifs et les actifs. C'est-à-dire, l'ensemble des avoirs et des engagements de l'Etat, dans le cas d'espèce, en ce qui concerne les opérateurs économiques. C'est alors qu'en début 2012, sous l'instigation du Président de la République, des cabinets privés ont procédé à l'audit général de tous les arriérés de paiement qui étaient dans les livres du Trésor public.

POINT DE L'AUDIT DES ARRIERES DE L'ETAT DES GESTIONS 2000 A 2010

L'audit des arriérés de l'Etat des gestions 2000 à 2010 s'est déroulé en deux étapes. La première, entreprise du 12 septembre 2012 au 21 décembre 2012, a été approfondie lors d'une seconde étape qui a eu lieu du 11 avril au 22 octobre 2013. Ces audits ont été effectués par des cabinets d'audit privés en lieu et place des structures étatiques de contrôle.

Par ce choix, l'Etat a voulu garantir la transparence et l'impartialité indispensables pour cette opération d'envergure nationale.

Au total, l'audit a concerné des mandats d'un montant de 356 milliards FCFA. Il a permis de valider le montant de 152,9 milliards FCFA sur les 356 milliards, soit un taux de rejet de 57,1%. Les invalidations, au dire de M. Cissé Abdoul Kader, Payeur général du Trésor, dans une interview accordée au quotidien *l'Inter*, portent essentiellement sur la surfacturation, des prestations non réalisées mais également des dépenses devenues sans objets.

A l'issue de cet audit, un plan d'apurement spécifique à chacune des catégories de créanciers identifiés à savoir les subventions et transferts, les parts bailleurs, les cotisations sociales et autres précomptes et les créanciers privés (fournisseurs) a été proposé.

Dans le cadre de l'apurement de la dette due aux créanciers privés, il a été retenu de prendre en compte la situation fiscale pour permettre à l'Etat de ne payer que le montant net.

Sur les 98,3 milliards de créances, les dettes fiscales des fournisseurs relevant de l'Administration Centrale, des EPN et des Collectivités s'élèvent à 5,5 milliards FCFA. Le montant net à payer est donc de 92,8 milliards de FCFA à 3 741 fournisseurs.

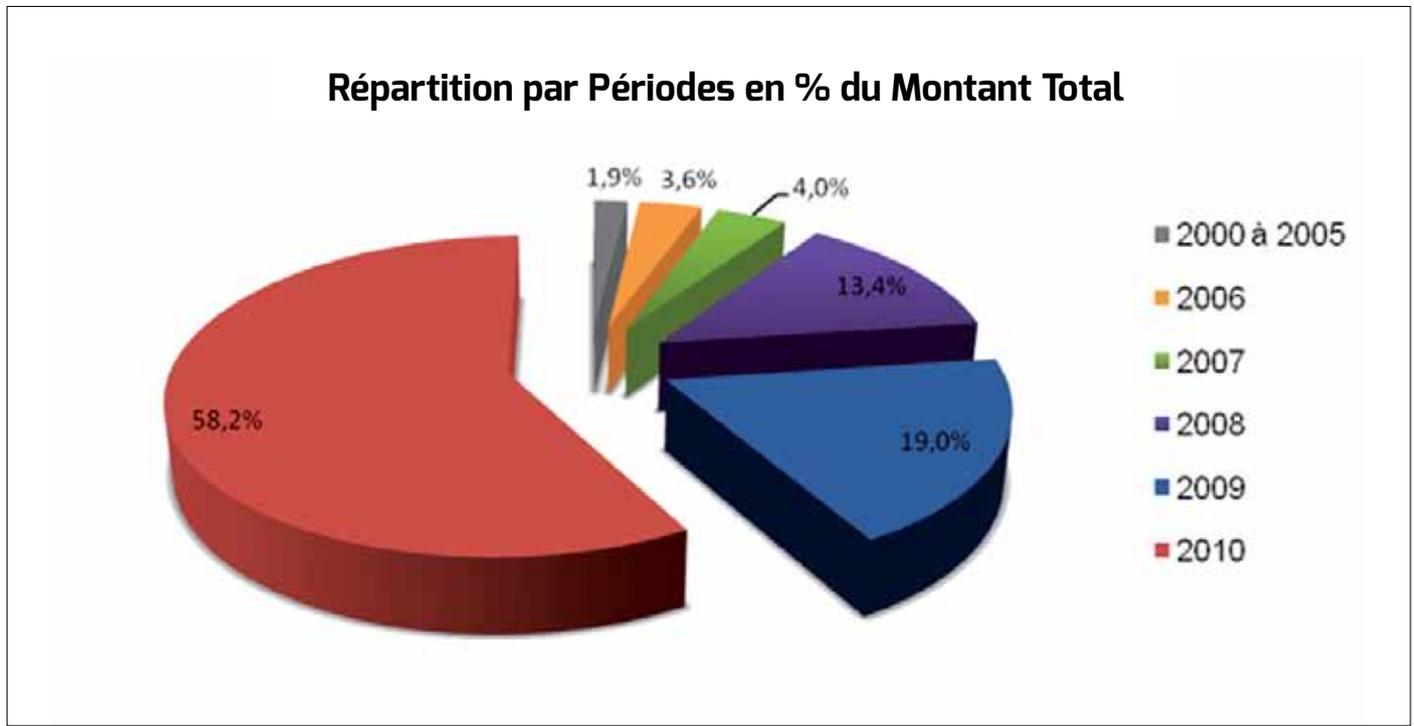
Par ailleurs, les fournisseurs figurant sur la liste des « mauvaises créances » des banques publiques seront payés dans ces banques afin de permettre le recouvrement de ces dettes. Le montant des créances concernées s'élève à 109 millions FCFA.



Mme Kaba Nialé, Ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Economie et des Finances

Grand angle

La répartition par année des arriérés de l'Etat des gestions 2000 à 2010



Source : Paierie générale du Trésor

L'ETAT DES PAIEMENTS

Les paiements qui ont respecté un calendrier strict ont débuté par les fournisseurs de moins de 100 millions FCFA et ensuite par les paiements des fournisseurs de plus de 100 millions FCFA.

Sur les 152,9 milliards de FCFA d'arriérés validés, la dette aux opérateurs économiques c'est-à-dire ceux communément appelés fournisseurs est de 98 milliards FCFA. Sur ce montant, ce sont, à ce jour 51,10 milliards FCFA qui ont fait l'objet de paiement.

TABLEAU GLOBAL DES APPROVISIONNEMENTS

ENTITES	Moins de 100 millions	De 100 millions à 1 milliards	Plus de 1 milliard	Total des appro.
Postes Comptables généraux (PCG)	13 933 705 641	7 800 000 000	1 918 075 184	23 651 780 825
Postes Comptables déconcentrés (PCD)	14 161 545 174	4 052 314 448	0	18 213 859 622
Etablissements Publics Nationaux (EPN)	6 772 581 473	2 313 967 571	157 002 632	9 243 551 676
Total général	34 867 832 288	14 166 282 019	2 075 077 816	51 109 192 123

LES ACTIONS ENTREPRISES POUR LE REGLEMENT EFFICIENT DE LA DETTE INTERIEURE

La maîtrise du délai de paiement est fondamentale dans tout processus de mise en place de financement. C'est pourquoi le Trésor public s'organise en vue du respect de ce critère de performance. Pour ce faire, un système d'apurement de la dette intérieure qui distingue les arriérés d'une part et la dette, dite « flottante », de l'autre a été élaboré.

LA GESTION DES ARRIERES

Les arriérés de l'Etat concernent le stock de 2000 à 2010 d'une part et d'autre part les restes à payer de 2011 et 2012.

L'apurement des arriérés de 2000 à 2010 a fait l'objet d'un traitement spécifique eu égard à son ancienneté et à la période couverte (années de crise de la Côte d'Ivoire).

Ce traitement a consisté, dans un premier temps, à certifier les créances et, dans une seconde phase, à apurer le stock validé.

Ainsi, sur un stock de départ de 356 milliards FCFA, l'audit a validé un montant de 152 milliards, dont 98 milliards au titre de la dette fournisseurs.

Pour cette catégorie de créanciers, un plan d'apurement a été élaboré, adopté en Conseil des Ministres et mis en œuvre par le Trésor public. Il se décline ainsi :

- paiement immédiat d'un montant de 51,1 milliards FCFA en décembre 2013, dont 34,9 milliards au titre des petits fournisseurs dont les créances sont apurées en totalité (96% du stock des fournisseurs) ;
- règlement en 2014 du solde

S'agissant de l'apurement des arriérés de 2011 et 2012, le reliquat

des créances de 2011 a été totalement apuré par les Postes comptables du Trésor en 2012.

Quant à la gestion 2012, les arriérés ont été entièrement apurés au cours de la gestion 2013.

Pour mieux garantir le paiement à bonne date des dépenses d'investissement qui sont un facteur de croissance, les autorités ont pris une mesure supplémentaire à travers l'ouverture d'un compte spécial exclusivement dédié au règlement des dépenses d'investissement dès leur prise en charge par l'ensemble des comptables du Trésor.

Ce compte est alimenté par les interventions du Trésor sur le marché financier. Ce dispositif traduit la volonté manifeste des autorités ivoiriennes de faire de l'apurement de la dette intérieure un facteur de relance économique.

LA GESTION DE LA DETTE FLOTTANTE

La dette « flottante » est constituée des dépenses ordonnancées et prises en charge par les comptables publics dans un délai de trois (3) mois selon la réglementation en vigueur.

Après le traitement des arriérés de l'Etat qui constituaient un poids pour la trésorerie de l'Etat, le retour aux bonnes pratiques en matière de paiement a été érigé en objectif pour cette année 2013 par la DGTCP.

En effet, le paiement à bonne date des créances publiques est un gage de bonne gouvernance et un facteur de relance économique. A l'instar de la gestion de la dette extérieure, la dette intérieure fait intervenir la notion d'échéance de règlement.

Ainsi, les mandats pris en charge par les comptables publics, échus à 90 jours sont apurés en totalité.

Ce mécanisme a été rigoureusement respecté jusqu'à ce jour sur l'ensemble du territoire national.

Georges Copre



Procédure de dédouanement en Côte d'Ivoire : les différentes étapes à suivre

Nul n'est censé ignorer la loi. Cet adage explique fort bien pourquoi est-ce qu'il est important, pour chaque citoyen, d'avoir une parfaite connaissance des lois qui régissent la société. Assigner un régime douanier aux marchandises qu'elles soient importées ou exportées répond aussi à cette logique. Personne ne peut donc se dédouaner en affirmant ne pas les connaître.

Les Douanes jouent un rôle essentiel dans les opérations de commerce sous-régional et international. En effet, elle a pour but de contrôler la régularité des échanges extérieurs. Les opérateurs économiques, le citoyen ordinaire et les entreprises ont intérêt à bien maîtriser la réglementation douanière, connaître les services douaniers et la procédure de dédouanement. Et c'est dans cette dynamique que la Direction générale des Douanes nous propose la procédure de dédouanement en trois grandes étapes qui portent tout d'abord sur les formalités préalables au dédouanement, ensuite les formalités avant l'arrivée des marchandises en douane et enfin les formalités à l'arrivée des marchandises en douane. Cette succession imposée de tâches à réaliser répond à des impératifs qui ne sont pas discutables par l'opérateur qui les applique. Les modalités de dédouanement consistent à présenter les marchandises à un bureau de douane et à leur affecter un régime douanier. Il convient cependant de préciser que l'administration des douanes n'admet que certaines personnes pour dédouaner à savoir : le détenteur de la marchandise ou le déclarant professionnel; le commissionnaire en douane agréé qui est chargé d'accomplir les formalités de dédouanement pour ses clients (les transitaires sont souvent dénommés ainsi). Les autres déclarants sont les titulaires d'une autorisation de dédouaner.

I-FORMALITES PREALABLES AU DEDOUANEMENT

Elles sont de deux ordres. A l'import, il y a les formalités de création et d'enregistrement de la société. En effet, la qualité d'importateur en Côte d'Ivoire suppose que la personne physique ou morale qui veut importer soit légalement enregistrée auprès des administrations étatiques qui ont en charge la gestion du commerce ci-après : le Ministère de la Justice : pour l'enregistrement au tribunal du commerce de la société. La Direction générale des Impôts pour la délivrance d'un identifiant fiscal (le compte contribuable). Le Ministère du Commerce pour l'octroi des codes importateurs. Il est à noter aussi que certains

Ministères techniques accordent des agréments compte tenu de la nature de l'activité envisagée. Nous pouvons citer à titre d'exemple le Ministère de la Santé, celui de l'Agriculture etc.

Lorsque cette étape est franchie, vient le moment d'accomplir les formalités nécessaires à une importation suite à la création de la société. A ce niveau, la société, une fois créée, doit faire enregistrer son compte contribuable dans le système informatique de la Douane (SYDAM) avant toute opération d'importation. Pour les marchandises soumises à autorisation préalable ou à un régime spécial, la société devra se procurer le document auprès du Ministère technique concerné et le faire viser par la Douane.

A L'EXPORT

Les formalités sont identiques qu'à l'import. Elles nécessitent au préalable la création et l'enregistrement de la société. Cela est d'autant plus important que de même que l'importateur, la qualité d'exportateur en Côte d'Ivoire suppose que la personne physique ou morale qui veut exporter soit légalement enregistrée auprès des administrations étatiques qui ont en charge la gestion du commerce ci-après : le Ministère de la Justice, pour l'enregistrement au tribunal du commerce de la société. Vient la Direction générale des Impôts pour la délivrance d'un identifiant fiscal (le compte contribuable). Le Ministère du Commerce pour l'octroi d'un code exportateur occasionnel ou professionnel. Comme pour l'import, certains Ministères techniques concernés qui accordent des agréments et/ou des autorisations préalables compte tenu de la nature de l'activité envisagée.

La société, une fois créée, doit faire enregistrer son compte contribuable dans le système informatique de la Douane (SYDAM) avant toute opération d'exportation. Pour les marchandises soumises à autorisation préalable à l'exportation, la société devra se procurer le document auprès du Ministère technique concerné. Après s'être mise en règle vis-à-vis de l'Etat en ayant une entreprise d'import ou d'export légalement constitué, il importe de suivre la deuxième étape de la procédure douanière.



Col. Issa Coulibaly, Directeur général des Douanes



Lucarne

II-FORMALITES AVANT L'ARRIVEE DES MARCHANDISES EN DOUANE

A L'IMPORT

A la commande des marchandises, après la domiciliation de la facture proforma à la banque, l'importateur est tenu, par le biais de son commissionnaire agréé en douanes ou les sociétés d'inspection (BIVAC, COTECNA, SICTA), d'établir la Déclaration anticipée d'importation (DAI) dans le Système automatisé de dédouanement des marchandises (SYDAM).

Il est tenu de remplir une Fiche de renseignements à l'importation (FRI) et s'assurer de l'émission de la facture définitive et des autres documents commerciaux provenant de l'exportateur.

A l'embarquement des marchandises, l'importateur doit veiller à l'établissement et la validation du Bordereau de suivi des cargaisons (BSC). Le BSC est un système Internet développé et mis en place en Côte d'Ivoire par l'Office Ivoirien des Chargeurs (OIC) qui suit lesdits bordereaux. Ce système donne aux exportateurs et/ou aux importateurs l'opportunité de créer et de gérer leur BSC à travers l'Internet. Il permet également la validation ou l'approbation plus rapide et plus efficace des transactions.

La Société Webb Fontaine, se charge ensuite de l'émission de l'Attestation du Rapport final de classification et de la valeur (RFCV).

A L'EXPORT

A la commande des marchandises, après l'émission de la facture proforma et la domiciliation de la facture proforma à la banque, l'importateur est tenu, par le biais de son commissionnaire agréé en douanes de déposer les documents commerciaux (certificat d'origine, liste de colisage, etc.)

A l'embarquement des marchandises, une lettre de transport aérien fréquemment abrégée LTA est établie. En ce qui concerne le transport maritime, on parle du Connaissance abrégé BL. Qu'il s'agisse de la Lettre de transport aérien (LTA) pour le transport aérien, du Connaissance et du manifeste pour le transport maritime de marchandises, ces documents sont émis par les Compagnies de transport et constituent une preuve de prise en charge et de transport.

Après les formalités préalables au dédouanement et les formalités avant l'arrivée des marchandises, il faut enfin assurer les formalités dès que les marchandises arrivent. Et cette étape est de loin la plus complexe.

III-FORMALITES A L'ARRIVEE DES MARCHANDISES EN DOUANE

A L'IMPORT

La première étape est la conduite en Douane. Celle-ci s'avère différente selon que les marchandises arrivent par voie maritime, terrestre ou aérienne.

Les marchandises arrivées par mer doivent être débarquées dans un port pourvu d'un bureau de Douane. L'importateur est tenu, par le biais de son commissionnaire agréé en douane, de faire le dépôt d'une déclaration sommaire qui comprend le manifeste cargo, le manifeste de provision et les autres documents tels que la charte parties, etc.

L'importateur doit ensuite déposer le manifeste SYDAM ainsi que la Déclaration sommaire de transfert (DST).

Les marchandises importées par voie terrestre doivent être conduites au prochain bureau de douane par la route légale. L'importateur doit faire le dépôt d'une déclaration sommaire de la feuille de route pour les marchandises en transit. Il doit aussi être muni pour dépôt d'une déclaration en détail pour les marchandises mises à la consommation au bureau.

En ce qui concerne les marchandises importées par voie aérienne, elles sont débarquées dans l'aérodrome douanier le plus proche. L'importateur doit faire le dépôt d'une déclaration sommaire pour les marchandises en transit, la Lettre de transport aérien (LTA), ainsi que la déclaration en détail pour les marchandises mises à la consommation.

La deuxième étape est celle de la déclaration en douane. Il importe de savoir que toutes les marchandises importées doivent faire l'objet d'une déclaration en détail, leur assignant un régime douanier. Cela est d'autant plus important que même l'exemption des droits et taxes ne dispense de cette obligation. La déclaration en détail doit être déposée dans un bureau de douane ouvert à l'opération envisagée. Seules les personnes ayant obtenu l'agrément de commissionnaire en Douane sont autorisées à déclarer les marchandises importées. Les déclarations en détail doivent être faites par écrit, contenir toutes les indications et documents nécessaires à l'application de la réglementation applicable aux marchandises importées.

La troisième étape est celle du contrôle de la déclaration par le service.

Le premier niveau de contrôle est assuré par le SYDAM World. Ce système contrôle en fonction du régime douanier du bureau, de la valeur des marchandises à travers la présence des documents nécessaires.



Le deuxième niveau de contrôle est assuré par le vérificateur au bureau des Douanes. A cet effet, Le contrôle de recevabilité est effectué par le Chef de visite ou le Chef de Section écriture qui s'assure de la présence physique des documents exigés pour l'importation. Le contrôle de fond est assuré par le vérificateur. Dans la même veine, il existe deux types de circuits de visite. Le premier, porte sur le contrôle documentaire dans lequel les marchandises ne sont pas contrôlées physiquement et le contrôle physique qui comprend le scanner, la visite à quai ou à domicile. Les différents circuits correspondent à des couleurs précises qui sont: Vert (Enlèvement immédiat), Bleu (Bon à enlever), Jaune (Contrôle documentaire, vérification physique facultative), Rouge (Contrôle documentaire, vérification physique obligatoire)

Dans le cas du contrôle physique, l'usager va déposer la pièce comptable au bureau des Douanes où le Chef de visite procède aux opérations ci-après : le Dépôt électronique de la Déclaration (DPOD), la Cotation à un vérificateur en cas d'absence du titulaire du dossier et l'examen du dossier (contrôle documentaire).

Le vérificateur, après analyse du dossier et contrôle physique des marchandises, procède à la rédaction du certificat de visite. Suite à cela, le Chef de visite donne le Bon à enlever (BAE).

La 4e étape concerne l'enlèvement des marchandises. L'acconier édite le Bon à enlever dans le SYDAM et les marchandises sont mises à la disposition du client.

A L'EXPORT

La conduite en douane porte aussi sur la voie maritime, terrestre et aérienne. Les marchandises exportées par mer doivent être embarquées dans un port pourvu d'un bureau de douane. L'exportateur est tenu, par le biais de son commissionnaire agréé en douane du dépôt du manifeste SYDAM et du dépôt de la déclaration en détail avant l'entrée des marchandises au port. Les marchandises exportées par voie terrestre doivent être conduites au dernier bureau de Douane de sortie par la route légale. Le commissionnaire agréé est tenu de déposer une déclaration en détail pour les marchandises exportées.

Les marchandises exportées par voie aérienne sont embarquées dans l'aérodrome douanier le plus proche, après le dépôt d'une déclaration en détail pour les marchandises exportées.

S'agissant des généralités sur la déclaration en douane, elles sont les mêmes que celles de l'import. Le caractère obligatoire de la déclaration en détail demeure pour toutes les marchandises exportées. Cette déclaration doit être déposée dans un bureau de Douane ouvert à l'opération envisagée. Les personnes habilitées restent les mêmes que pour les procédures d'importation. De même, le contrôle de la déclaration par le service ne diffère en rien de celui de l'import.

La 4e étape est celle de l'embarquement des marchandises. L'acconier édite le bon à embarquer dans le SYDAM et les marchandises sont mises dans le bateau ou l'avion.

Serge Séké

I Tout sur ...

Transit routier inter-Etats : L'intégration sous-régionale à l'épreuve de la route

La route, en plus de précéder et d'accompagner le développement, est aussi un puissant moyen d'intégration sous-régionale. Le Transit Routier Inter-Etats (TRIE), en est une illustration. Comment fonctionne-t-il ? Quelles sont les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre ? Nous vous proposons un état des lieux.

Initiative de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la convention N° A/P4/5/82 de cette institution, portant TRIE, en son article 1er alinéa 3 des Etats définit le transit routier inter-Etats comme étant le régime qui permet le transport par route d'un bureau de douane d'un Etat membre donné, à un bureau de douane d'un autre état membre, de marchandises en suspension des droits, taxes et prohibitions. Cette convention est entrée en application en Côte-d'Ivoire par la circulaire n°1056 du 02 août 2001 de la Direction générale des Douanes (DGD).

Le régime de transit, concerné par le TRIE, est donc le transit international à savoir, le transport de marchandises dont les droits sont suspendus dans le pays de transit (pays traversé) du fait qu'elles n'y sont pas consommées, à destination d'un pays où elles feront l'objet du paiement des droits et taxes avant leur mise à la consommation finale. Cette définition est celle retenue par l'ensemble de la communauté douanière internationale dont le glossaire est harmonisé par l'Organisation mondiale de la Douane. Pour assurer le bon déroulement du TRIE, il a été institué un mécanisme de garantie des opérations du TRIE qui consiste en une chaîne de Cautions nationales destinée à garantir les droits, taxes et pénalités éventuelles, encourues sur le territoire nationale des Etats membres, empruntés à l'occasion du TRIE de marchandises. A cet effet, une cotisation au fonds de garantie est perçue au point de départ de l'opération de TRIE par la Caution nationale de l'Etat membre où commence ladite opération. Elle est perçue sur la base d'un taux unique de 0,50% appliqué à la valeur CAF des marchandises à l'importation.

En Côte d'Ivoire, la Caution nationale est la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI), conformément à la convention de cession de gestion du fonds de garantie TRIE signée avec le Ministère de l'Economie et des Finances le 21 août 1996.

Mise en œuvre du TRIE en Côte d'Ivoire

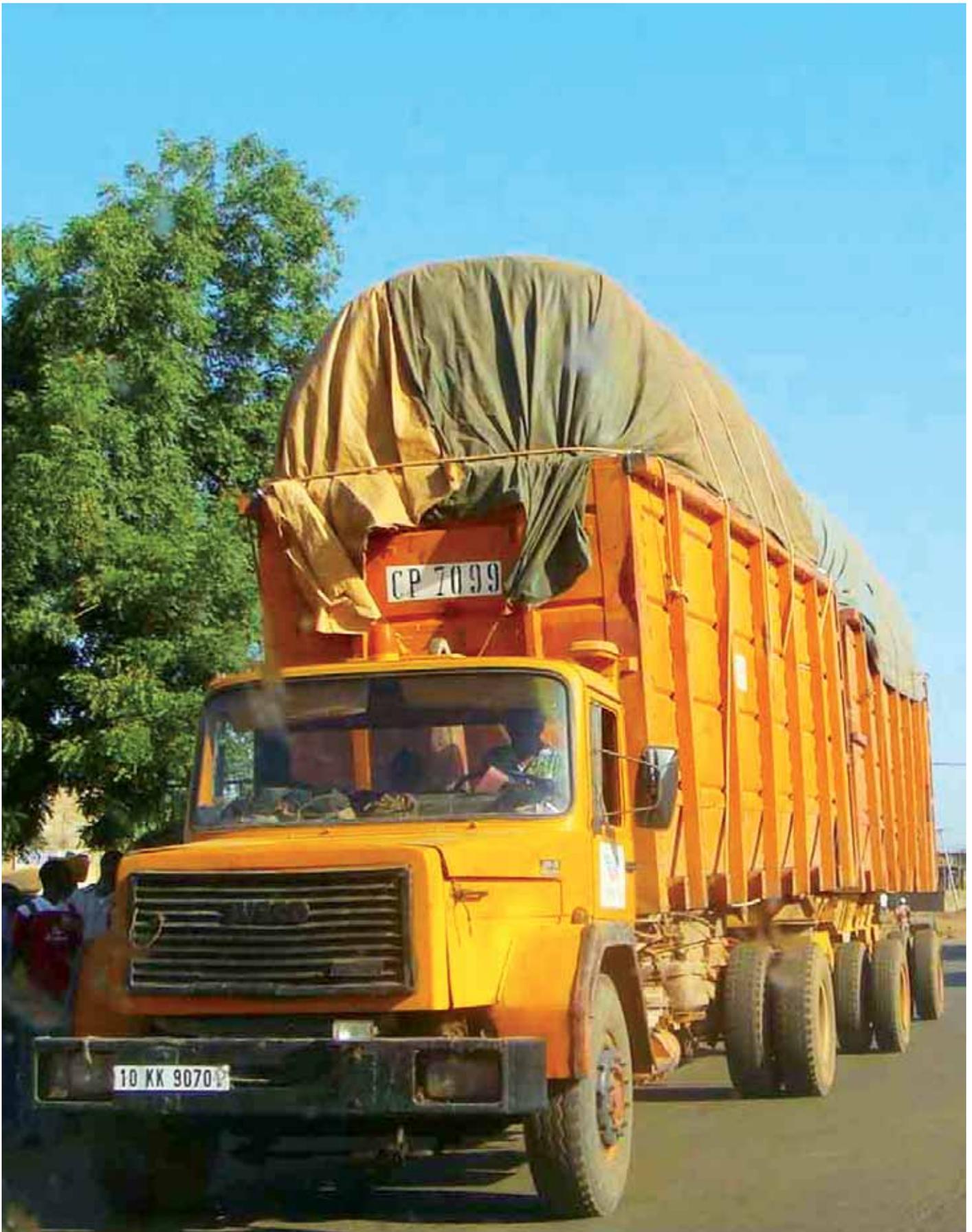
De nombreuses difficultés ont contrarié le bon fonctionnement du TRIE dont la plus importante fut la décision prise par la

DGD de suspendre par circulaire n° 1211 du 9 avril 2004, la caution offerte par la CCI-CI. Plusieurs initiatives ont été prises par la CCI-CI pour lever cette suspension, notamment : la correspondance du bureau de coordination des cautions nationales au Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire. Aux fins d'attirer l'attention des autorités ivoiriennes sur le fait que cet acte constituait une rupture de l'accord liant les cautions nationales et par conséquent, la non-application du TRIE avec les Etats voisins. L'arbitrage des plus hautes autorités du pays a été requis afin que l'administration des douanes réhabilite la CCI-CI dans son activité de caution nationale.

Ces conditionnalités ont fini par consacrer l'arrêt total des activités TRIE en Côte d'Ivoire. La reprise du TRIE par la CCI-CI est intervenue à la fin de la crise traversée par la Côte d'Ivoire dans un contexte marqué par la volonté des autorités à appuyer l'intégration sous-régionale en respectant les dispositions de la CEDEAO et de l'UEMOA en matière de facilitation et de fluidité des échanges. La Direction générale des Douanes a pris la circulaire n° 1530 du 19 avril 2012, qui précise le mode de cautionnement unique de la CCI-CI dans le cadre des opérations de Transit, consacrant ainsi la reprise du TRIE. Ainsi, pour ce nouveau démarrage du TRIE, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI-CI) a dû satisfaire aux exigences de la Douane à travers plusieurs dispositions. La première concerne la mise en place d'une caution d'un (01) milliard de FCFA en banque, les autres mesures portent sur la présence d'agents CCI-CI/TRIE lors des chargements des camions, la pose de scellés et de balises de traçabilité des marchandises ainsi que la pose d'un macaron d'identification TRIE. La surveillance 24h/24h du mouvement des camions sur la plateforme de géolocalisation à partir d'un poste de commandement en présence d'agents de douane.

La présence d'agents CCI-CI/TRIE aux postes frontières pour la réception des documents T1 revêtus du cachet des douanes des pays de destination et leur acheminement à Abidjan pour la clôture de l'opération de transit, sont autant d'autres dispositions qui ont été mises en place.

>>



Bilan 2012-2013 du TRIE

De mai 2012 à novembre 2013, soit en 19 mois d'activité, des statistiques régulières ont été produites dans des rapports mensuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI CI). Ces chiffres indiquent que 17 276 camions ont transporté 963 483 tonnes de marchandises sur la période. Les différentes destinations enregistrées sont le Mali, le Burkina-Faso, le Ghana, le Niger, le Nigeria, le Bénin et le Togo. Certains pays de l'hinterland en l'occurrence le Mali et le Burkina, enregistrent respectivement 67,92 et 29,68% du total général. Le riz représente 49,5 % du volume global, suivi du sucre avec 19,5%, du volume marchandise. Les montants payés pour la redevance, au titre de la cotisation au fonds de garantie TRIE pour cette période, s'élèvent à un total de 990 180 852 FCFA. Le Mali et le Burkina-Faso en tête de lice, réalisent respectivement 529 031 544 et 430 924 955 FCFA. Les sommes collectées au titre de cette garantie sont domiciliées dans un compte spécial à la Banque Nationale d'Investissement (BNI), sous la supervision du comité de gestion de ce fonds, composé de la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Direction générale des Douanes. Ce comité comprend aussi un représentant des Transitaires et un représentant des quatre ministères que sont celui des Transports, de l'Economie et des Finances, de l'Intérieur et de la Sécurité ainsi que du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME.

Les faiblesses

Les faiblesses ont été relevées par les principaux membres du comité de gestion que sont la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Direction Générale des Douanes.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire relève, premièrement, que l'agrément des transitaires au TRIE n'est pas encore effectif, puisque tous les transitaires sont autorisés à lever des déclarations de type TRIE. La conséquence est le risque de déversements frauduleux de marchandises sur le marché local par des opérateurs malintentionnés. La deuxième faiblesse repose dans le fait que les bureaux de Douanes des points de passage n'ont pas de terminaux d'accès au système informatique au corridor. Les transporteurs sont donc obligés de stationner et aller au bureau de douane, en ville, pour la validation de leur T1.

Cela crée un encombrement des corridors. Il faut aussi mentionner que les transporteurs ne prennent pas le départ après la pose des balises et peuvent rester 3 à 6 jours à Abidjan, immobilisant les balises inutilement. La Chambre relève enfin qu'il y a un nombre important de camions sous D25 qui prennent le départ sans balise, ni macaron TRIE.

Les insuffisances relevées par la Direction générale des Douanes, quant à elles, portent sur la géolocalisation, même si la convention N° A/P4/5/82 de la CEDEAO, portant TRIE, ne fait nulle part mention de la géolocalisation. Cette opération, dès ses débuts, a été soumise à l'insuffisance de balises (dispositifs électroniques fixés aux véhicules et permettant de les localiser).

Il faut aussi noter l'absence de parcs pouvant accueillir les camions en vue de la pose des balises avant le départ vers les pays de destination, de même que l'incapacité de la société chargée de la géo localisation à poser les balises immédiatement après le constat de chargement.

Ebauches de solution

Toutes ces faiblesses ne pourront connaître des solutions, selon la CCICI, qu'en rendant effectif l'agrément des transitaires devant faire du TRIE par le comité mis en place à cet effet. (Décision N°46 DGD du 26 avril 2012). Cela est d'autant plus important que les travaux de sélection des transitaires éligibles sont terminés, il ne reste plus que la phase d'exécution. Il importe aussi de contraindre, par des mesures coercitives, les transporteurs à prendre le départ après le chargement et la pose de la balise de géolocalisation, conformément à la circulaire 1530 du 19 avril 2012. Et enfin, prendre les dispositions pour équiper et connecter les points de passage au système informatique Sydonia comme prévu dans le projet d'informatisation des opérations de transit. Cela permettra de désengorger les corridors et fluidifier le trafic en évitant que le transporteur soit obligé de garer et aller au bureau de douane en ville pour le « *vu passer* ».

La Direction générale des Douanes souligne cependant que pour une géolocalisation efficiente, des conditions doivent être réunies. Il s'agit de l'aménagement de véhicules pour permettre la pose de scellés afin d'éviter le déversement de marchandises en cours de transport. Dans cette veine, la disponibilité d'un parc sous douane en vue d'effectuer les contrôles avant le départ des camions et la disponibilité de balises en nombre suffisant pour éviter les retards après chargement, s'imposent.

Abou-Bakr Gbohrou

CGECCI Accademy

ENTREPRENDRE
| EN AFFAIRES

24 et 25 avril

Sofitel hôtel Ivoire Abidjan

un entrepreneur
un projet



ENTRÉE
GRATUITE
3^e édition

Inscription obligatoire
sur www.cgeciacademy.org



"Le Patronat Ivoirien"

« Créer en Côte d'Ivoire, l'un des climats des investissements privés, les plus attractifs en Afrique »

Daniel Kablan Duncan, Premier ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget .

P50-P54

A la une



Daniel Kablan Duncan, Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget

« Créer en Côte d'Ivoire, l'un des climats des investissements privés, les plus attractifs en Afrique »

Pour ce premier numéro, nous vous proposons des idées-forces du gouvernement sur le secteur privé, le cadre de concertation et tout ce qui concerne l'investissement. Morceaux choisis de quelques discours du Premier ministre Daniel Kablan Duncan, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget .

REUNION DU CONSEIL DE CONCERTATION ETAT/ SECTEUR PRIVE DU 06 SEPTEMBRE 2013

Je voudrais, avant tout propos, vous remercier pour votre présence distinguée à la première réunion du Conseil de Concertation entre l'Etat et le secteur privé depuis, la signature du décret n° 2013-462 du 19 juin 2013 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité de Concertation entre l'Etat et le secteur privé. Je voudrais saluer l'esprit coopératif qui a toujours animé le secteur privé et le secteur public, à l'occasion des échanges qui ont précédé sa signature. C'est pourquoi, j'invite tous les ministères et structures publiques concernés d'un côté, et le secteur privé de l'autre, à s'approprier véritablement ce texte qui vise à renforcer le dialogue entre les deux parties.

LES TROIS NIVEAUX DE DIALOGUE CONCERTÉ MAINTENUS

- Le Conseil de Concertation, présidé par le Premier ministre, se réunit une fois par trimestre. Je m'emploierai personnellement à réunir chaque trimestre le Conseil de Concertation afin d'apporter des réponses concrètes aux préoccupations des acteurs du secteur privé ;
 - Le Comité Technique de Concertation présidé par Madame le Ministre auprès du Premier ministre chargé de l'Economie et des Finances, avec pour 1er Vice-président le Ministre chargé de l'Industrie se réunit une fois tous les deux mois ;
 - Le Secrétariat Exécutif, organe permanent, est chargé de la coordination technique et de la gestion administrative et financière. La rencontre de ce jour s'inscrit dans la continuité de la réunion de lancement du 27 décembre 2012 qui a marqué le renouveau du partenariat gagnant-gagnant entre l'Etat et le secteur privé qui est au centre de la stratégie de développement économique et social de la Côte d'Ivoire.
- En effet, le Gouvernement a la ferme volonté de faire du secteur privé, le principal moteur de la croissance économique de notre pays.

SECURISATION DES PERSONNES ET DES BIENS

En ce qui concerne la sécurité, les actions menées ont permis d'améliorer la sécurité des populations et des biens même si comme nous le savons, beaucoup reste à faire. Ainsi l'indice d'insécurité est tombé de 3,8 en avril 2011 à 1,6 en mai 2013. Ces actions internes concernent, entre autres :

- La mise en place du Conseil national de Sécurité (CNS) sous l'autorité du Chef de l'Etat lui-même, organe chargé de coordonner les questions relatives à la sécurité intérieure et extérieure de la Côte d'Ivoire ;

- La création de l'ADDR (Agence de Démobilisation, de Désarmement et de Réinsertion, structure unique en charge de la gestion des ex- combattants ;
 - la création du Centre de Coordination des décisions Opérationnelles (CCDO) qui a pour mission, entre autres, de lutter contre le grand banditisme et le terrorisme ;
 - la mise en œuvre de la vidéo-protection de la ville d'Abidjan, opération qui va s'étendre à l'intérieur du pays ;
- L'ambition pour la Côte d'Ivoire, définie par Son Excellence le Président de la République, est de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. La réalisation d'une croissance forte, durable et inclusive constitue un des défis majeurs à relever pour atteindre cet objectif. Le principal moteur de cette croissance économique devrait être « le secteur privé ».

Dans cette optique, le Gouvernement entend de profondes réformes structurelles et sectorielles pour améliorer de façon notable la compétitivité de notre économie. Ces réformes visent à : (i) réduire les délais, les coûts de tous les actes économiques, (ii) la sécurisation et les facilitations administratives relatives aux investissements privés.

Il s'agit de créer le meilleur environnement pour accompagner le secteur privé et de créer en Côte d'Ivoire, l'un des climats des investissements privés, les plus attractifs en Afrique.

LES DIFFERENTES ACTIONS ENTREPRISES

- La mise en ligne du budget de l'Etat sur le site Internet du Ministère auprès du Premier ministre chargé de l'Economie et des Finances ;
- La gestion rigoureuse des ressources de la filière café-cacao et du secteur énergie ;
- Les actions entreprises pour renforcer la gouvernance et la transparence dans le secteur de l'énergie, viennent de permettre à la Côte d'Ivoire d'être déclarée conforme aux exigences de l'Initiative de Transparence des Industries extractives (ITIIE). Ces actions concernent également ;
- L'Adoption d'un nouveau code des investissements plus attractif, en vigueur depuis juin 2012, qui prévoit des avantages plus importants pour les investisseurs ;
- La création de l'Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures industrielles (AGEDI) pour la promotion entre autres des zones industrielles, dont l'objectif immédiat est la réalisation d'une nouvelle zone industrielle au PK 24 de l'Autoroute du Nord ;
- La création d'une Autorité nationale de Régulation des Marchés publics, intégrant la société civile et le secteur privé dans son organe de décision pour assurer le renforcement de l'indépendance, la transparence et la gouvernance dans le processus de passation des marchés publics ;

- La facilitation des formalités et procédures administratives des opérateurs économiques avec pour objectifs, la création d'entreprises, en 48 heures; la délivrance de l'agrément à l'investissement, en 21 jours et la facilitation de l'accès aux terrains industriels.
- La création et l'opérationnalisation du Tribunal de Commerce d'Abidjan depuis octobre 2012 pour faciliter le règlement des litiges entre acteurs du secteur privé ;
- La réduction du coût de création d'entreprise en Côte d'Ivoire qui est passé de 661 000 F CFA à 187 000 F CFA ;
- La création d'un Guichet unique du Commerce extérieur, en vue de rationaliser des procédures d'importation et d'exportation ;
- La réduction du nombre de procédures (de 17 à 10), des délais (de 475 à 90 jours) et des frais de visa pour l'octroi de Permis de Construire ;
- La réduction des frais de localisation du bien immobilier perçu par les géomètres qui est passé de 300 000 FCFA (457 euros) à 75 000 FCFA (114 Euros);
- La signature d'une ordonnance portant réduction du droit de mutation en matière immobilière (le taux des droits d'enregistrement sur les mutations passe de 10% à 7% ; et l'exigence du quitus fiscal du vendeur est abandonnée au profit de la situation fiscale du bien immobilier cédé) (...)

CEREMONIE D'OUVERTURE DU FORUM INVESTIR EN COTE D'IVOIRE (ICI 2014) LE 29 JANVIER 2014

Je voudrais, au nom de S.E.M Alassane OUATTARA, Président de la République, empêché et, au nom du Gouvernement ivoirien, souhaiter la cordiale bienvenue à chacune et à chacun des participants au « *Forum Investir en Côte d'Ivoire, édition 2014* ». Je voudrais également vous exprimer nos salutations chaleureuses et nos vifs remerciements pour votre présence très distinguée à ce Forum. Votre présence témoigne de la volonté inébranlable de nos pays de construire une grande région solidaire notamment dans le cadre de la CEDEAO, pour assurer la prospérité de nos peuples.

L'INTÉGRATION DES ÉCONOMIES AFRICAINES, UN DÉFI MAJEUR

L'intégration des économies africaines est un défi majeur que nous devons relever au cours de cette décennie. En effet, l'exiguïté de nos marchés intérieurs et la nécessité d'une mutualisation de nos efforts dans maints domaines, rendent impérative la réalisation d'une intégration régionale plus poussée et plus profitable aux peuples de la région. La Côte d'Ivoire compte aujourd'hui environ vingt-quatre (24) millions de consommateurs alors que, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), regroupe quinze (15) Etats membres contigus, couvrant une superficie de 6,1 millions km², avec 300 millions de consommateurs dont 60% ont moins de 30 ans. Le PIB de l'ensemble de la CEDEAO a connu un taux de croissance annuel moyen de plus de 6% entre 2000 et 2013. C'est en outre, un espace dotée d'abondantes ressources naturelles.

LA VISION 2020 DE LA CEDEAO

Pour tirer pleinement parti de ces ressources, notre région, la CEDEAO, s'est dotée d'une vision 2020 mettant l'accent sur l'effectivité de l'Union Douanière avec l'adoption d'un Tarif

Extérieur commun. Elle met en œuvre un schéma de libéralisation des échanges et du protocole de la libre circulation des biens, des services et des personnes ainsi que du droit d'établissement, de création d'une monnaie commune. De même, nous mettons aujourd'hui un point d'honneur à respecter le protocole sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance avec une tolérance zéro. Un cadre communautaire des investissements est en cours de finalisation ainsi qu'une adhésion groupée de nos Etats membres à l'Agence Africaine de Garantie des Investissements pour couvrir, en complément de la MIGA, les risques politiques des investisseurs dans notre région.

LES PRÉOCCUPATIONS COMMUNAUTAIRES ESSENTIELLES

Certaines de nos préoccupations communautaires essentielles aujourd'hui, concernent les points suivants :

- Le développement et l'interconnexion des principales infrastructures (routes, autoroutes, réseaux électriques, réseaux ferroviaires, ports, télécommunications, etc.)
- La stimulation de la production et la transformation de nos produits agricoles et autres ressources naturelles ;





Une vue des personnalités présentes à la Réunion du conseil de concertation Etat/Secteur privé du 06 Septembre 2013

- La promotion des PME-PMI pour susciter une croissance vigoureuse, forte, redistributive et créatrice d'emplois ;
 - La promotion des activités du secteur privé par des partenariats avec des entreprises d'ailleurs dans tous les secteurs économiques ;
 - La formation d'un capital humain de bon niveau dans tous les grands secteurs d'activité.
- En effet, « *il n'est de richesse que d'hommes* ».

COTE D'IVOIRE, LE NOUVEAU MIRACLE ECONOMIQUE

Pour ce faire, la Côte d'Ivoire, notre pays, fidèle à sa vocation d'ouverture, se doit d'être un modèle. Le nouveau miracle économique, après notamment celui des années 1960 – 1980, est objectivement réalisable et l'ambition du Président de la République, S.E.M Alassane OUATTARA, de « faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent en 2020 », repose sur des fondamentaux réels. Depuis deux ans, la Côte d'Ivoire aborde une nouvelle ère de son histoire. Notre pays s'est remis au travail. Les progrès considérables en matière de gouvernance, de remise en état de l'administration et de normalisation institutionnelle constituent la preuve de notre volonté commune de tourner la page de la décennie de crises et de nous tourner résolument vers un développement durable et un avenir meilleur.

11.076 MILLIARDS FCFA POUR LE PND

Dans cette perspective, le Plan national de Développement (PND 2012-2015) qui consacre plus de 22 milliards de dollars américains d'investissements dont 60 % sont attendus du secteur privé, devrait permettre de maintenir une croissance forte et soutenue, créatrice de richesses et d'emplois, notamment pour la jeunesse.

Ce plan induit d'importantes réformes structurelles et sectorielles ainsi qu'une forte augmentation du taux d'investissement dans notre pays, notamment dans le secteur des infrastructures, de l'éducation, de la santé, de l'agriculture...

Il convient de rappeler que le rapport Doing Business 2014 de la Banque Mondiale a classé la Côte d'Ivoire parmi les dix (10) premiers pays du monde en matière de réformes accomplies.

LANCEMENT DU PROGRAMME NATIONAL DE RESTRUCTURATION ET DE MISE A NIVEAU (PNRMN) - 06 MARS 2014

Mes remerciements s'adressent particulièrement à l'ensemble de nos partenaires au développement, avec bien sûr, une mention spéciale à la Banque Africaine d'Import-Export (...) AFREXIMBANK a, en effet, approuvé un programme-pays de 500 millions de dollars US, dont une partie sera dédiée au renforcement des capacités des entreprises industrielles locales, à travers donc le PNRMN. De même, la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), organisme de financement du développement communautaire, a encore une fois répondu présente pour soutenir les initiatives d'un Etat membre de l'UEMOA en faveur du développement de son secteur privé. Je voudrais également remercier l'Union Européenne pour le financement accordé pour la formulation et l'amorçage du Programme national de Restructuration et de Mise à Niveau, à l'Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel (ONUUDI), dont l'expertise en matière de mise à niveau d'entreprises a été déterminante pour la formulation de ce programme national. Vous me permettrez également de saluer spécialement tous les partenaires du secteur privé ivoirien, au premier rang desquels, la CGECI, l'UGEI, la FNISCI, la FIPME, ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCICI). J'associe également l'Association Professionnelle des Banques de Côte d'Ivoire (APBEF-CI) à ces remerciements, les fonds de garantie, et les sociétés de gestion de fonds d'investissement en capital.

CONTRIBUTION DE L'INDUSTRIE IVOIRIENNE

La contribution de l'industrie ivoirienne au PIB a été d'environ 30% en 2011, avec le sous- secteur manufacturier atteignant alors 19% du PIB. L'objectif fixé par le Gouvernement est d'atteindre une contribution de 40% pour le secteur industriel en 2020, à l'instar des pays émergents. Pour y parvenir, le Gouvernement a décidé de mettre en place, avec l'appui de ses partenaires privés et institutionnels, un programme spécialement dédié à la relance et à la compétitivité des entreprises industrielles.



Jean-Claude Brou, Ministre de l'Industrie et des Mines

LE PNRMN, UNE PRIORITÉ DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE DU GOUVERNEMENT

En effet, une enquête, menée par le BNETD en 2012 auprès d'un échantillon représentatif de 269 entreprises industrielles et de services, révélait que seulement 17% des entreprises disposent de certification produit, 13% d'une certification pour le management qualité et 9% d'une certification pour le management de l'environnement.

Cette étude a également fait ressortir que les entreprises industrielles ont une structure capitalistique relativement faible : 93% d'entre elles ont un capital inférieur à 1 milliard de FCFA, la plupart ayant moins de 30 millions FCFA de capital. En outre, 54% des entreprises industrielles manufacturières ont un fonds de roulement négatif et 67% des entreprises affirment ne pas avoir eu accès au crédit bancaire au cours des cinq dernières années. Ce programme qui est une réponse appropriée apportée à cette situation préoccupante, prend le relais du programme régional de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA), dont la phase pilote a été lancée en 2007 en Côte d'Ivoire et s'est achevée en 2013. Le Programme régional de l'UEMOA a ainsi permis d'accompagner 13 entreprises, dont 4 ont pu bénéficier d'un financement pour réaliser leurs plans d'actions.

LES OBJECTIFS DU PNRMN

Le PNRMN qui couvre la période quinquennale 2014-2018, a pour objectif de développer la production industrielle, de promouvoir l'investissement et l'emploi, tout en améliorant la compétitivité de nos entreprises industrielles au niveau à la fois régional et bien sûr international. Ce programme cible les entreprises industrielles et les entreprises rendant des services à ces industries, ayant une activité formelle de plus de deux années, ainsi que les laboratoires et les institutions d'appui aux entreprises. Au total ce sont environ 150 structures qui devraient bénéficier de ce programme.

Le Programme des entreprises industrielles a été établi autour de trois (3) composantes à savoir :

- L'appui direct aux entreprises, qui reposera sur des primes pour réduire le coût des investissements immatériels, et sur un accompagnement pour faciliter l'accès au crédit, à moyen et/ou long terme, pour les investissements matériels.
- Le renforcement de l'infrastructure nationale de la Qualité en vue d'apporter un soutien aux entreprises dans leurs démarches Qualité.
- La création de trois (3) Centres d'appui à la Compétitivité et au Développement Industriel qui accompagneront les entreprises en leur permettant de mutualiser les équipements de pointe.

« Au total ce sont environ 150 structures qui devraient bénéficier de ce programme. »



Semaine Industrielle et Portuaire
de San- Pedro



+225 22 011 197

+225 58 099 010

+225 07 015 710



Strategy

07-09

Mai 2014

San-Pedro,
Place SIMPO

POUR UN PORT
ET UNE INDUSTRIE
DE CROISSANCE

- * Des expositions
- * Des conférences et Ateliers
- * Des rencontres B to B



ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

P58-P61

SANTE DE L'ECONOMIE

P62-P63

LA PAROLE A...

SAISINES P64

LIBRE OPINION P65

Indicateurs

African growth and opportunity act (AGOA) Le commerce ivoiro-américain se renforce



Le Président Barack Obama, des Etats-Unis d'Amérique est favorable au renforcement des échanges avec la Côte d'Ivoire

Les Etats -Unis d'Amérique figurent déjà parmi les partenaires stratégiques de la Côte d'Ivoire. Ils représentent 11,9% des exportations du pays, soit 8,1% des flux commerciaux avec un taux de croissance des échanges en exportation de l'ordre de 19,62%. Avec les opportunités offertes à travers la rééligibilité de la Côte d'Ivoire à l'Agoa, c'est une intensification des relations commerciales ivoiro-américaines qui se dessine.

Les opérateurs économiques ivoiriens sont fortement motivés pour conquérir le marché américain. En effet, seulement pour l'année 2012, ce sont près de 596 entreprises qui sont allées se renseigner dans les locaux de l'Association pour la promotion des exportations (Apex-ci) qui a mis en place l'Agoa resource center (Arc), pour servir de centre d'écoute et d'informations. En effet, il est important de mettre à niveau les opérateurs économiques ivoiriens intéressés par le marché américain pour leur permettre de comprendre la législation américaine en termes d'importation, les normes qualité, les contraintes spécifiques, etc. En outre, les autorités ivoiriennes sont décidées à accroître le flux de leurs exportations par le biais des facilités de l'Agoa. Pour ce faire, par décret du 9 mai 2012, a été instituée la commission permanente Agoa-Côte d'Ivoire, forte de 32 membres issus aussi bien du secteur public que du secteur privé. L'objectif étant de proposer à l'Etat toute démarche permettant de tirer profit des préférences commerciales offertes par l'Agoa.

Entre-temps, c'est l'Apex-ci qui tente de se placer en première ligne des actions visant à saisir les opportunités offertes par l'Agoa. Ainsi, l'association organise des ateliers de formation

comme celui qui s'est tenu du 29 juillet au 02 août 2013 à l'endroit des couturiers ivoiriens et destiné à les initier au travail à la chaîne. Plus tôt, c'est-à-dire les 25 et 26 juillet de cette même année, c'est une conférence sectorielle sur les possibilités pour le secteur textile de tirer profit de l'Agoa, qui s'est tenue. Ajouté à cela, un sommet mondial sur le karité qui a été organisé du 24 au 26 mars 2014.

Avec donc, une telle détermination, l'on peut être rassuré relativement au futur des échanges commerciaux entre la Côte d'Ivoire et les Etats-Unis.

Pour rappel, l'Agoa est une loi commerciale du Gouvernement fédéral américain, favorisant l'accès au marché américain des produits issus d'une quarantaine de pays africains, dont la Côte d'Ivoire. L'éligibilité de la Côte d'Ivoire à l'Agoa permet à l'entreprise ivoirienne exportatrice de : gagner en compétitivité sur le marché américain ; répondre aux exigences de performance ; bénéficier de partenariat avec d'autres structures américaines ; bénéficier d'exonération de droits de douanes et de quotas pour plus de 6 400 produits (comprenant : des produits agricoles, du vin, des appareils électroniques, des produits textiles, des pièces mécaniques, des produits chimiques, l'acier et autres minerais, etc.) Pour exporter vers les Etats-Unis, les entreprises doivent, d'une part, connaître le marché américain dans son aspect réglementaire et marketing, et d'autre part, avoir les documents nécessaires à l'exportation.

Allan Da Sylva

Indice de compétitivité mondiale

La Côte d'Ivoire gagne 5 places



Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, Charles Koffi Diby en compagnie du Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon

La Côte d'Ivoire est classée 126^e en 2013 soit un gain de cinq (5) positions par rapport à l'année précédente selon l'indice de compétitivité mondiale du Forum économique mondiale. Comme la plupart de ses pairs d'Afrique subsaharienne, le marché du travail du pays est relativement efficace (68^e), un classement qui est principalement attribuable à sa grande flexibilité (36^e). En outre, la politique d'attraction des Investissements Directs Etrangers est satisfaisante. La propriété étrangère est perçue comme très élevée par la communauté des affaires. Cependant, des défis critiques demeurent. Les performances relatives aux institutions et aux infrastructures restent à un niveau bas du classement, respectivement 104^e et 107^e malgré une amélioration graduelle ces dernières années. De plus, le pays ne répond pas aux besoins principaux (primaires) en matière de santé et l'éducation de base (142^e), se classant parmi les 10 pays au plus bas du classement sur les piliers concernés. Seulement 60 % des enfants sont inscrits dans l'enseignement primaire, et le fardeau des maladies transmissibles, en particulier la forte incidence du paludisme et du VIH, pèse lourdement sur la population active. En outre, l'adoption technologique est très faible entre les utilisateurs privés et les entreprises, avec seulement 2 % de la population utilisant Internet.

L'enquête menée chaque année par le Forum économique mondial mesure les perceptions des principaux dirigeants d'entreprise sur

de nombreuses dimensions transversales des principaux secteurs de l'économie. L'Enquête compile les données dans les domaines suivants: infrastructure, environnement financier, l'innovation et la technologie, le commerce et l'investissement étranger, la concurrence, les opérations et la stratégie d'entreprise, le gouvernement et les institutions publiques, l'éducation et le capital humain, la corruption, l'éthique et la responsabilité sociale, le voyage et le tourisme, l'environnement et la santé.

Tous ces domaines constituent les 12 piliers de l'indice de compétitivité mondiale. Dans l'enquête, les chefs d'entreprise sont invités à évaluer des aspects spécifiques de l'environnement des affaires dans le pays où ils opèrent. Pour chaque question, les répondants sont invités à donner leur avis sur la situation dans leur pays de résidence, par rapport à une norme mondiale.

Le récent sondage a été réalisé auprès de 144 économies, plus de 14 000 dirigeants d'entreprises à travers le monde, près de 3 000 d'entre eux issus de 38 pays africains.

Pour mener l'enquête dans chaque pays, le Forum économique mondial s'appuie sur un réseau de plus de 160 instituts partenaires.

En règle générale, les instituts partenaires sont des départements d'économie des universités nationales, des instituts de recherche indépendants, ou les organisations professionnelles reconnues.

Serge Séké

Doing Business 2015

La Côte d'Ivoire veut accélérer le train des réformes

Dans le classement "Doing Business 2014" de la Banque mondiale, les performances enregistrées par la Côte d'Ivoire, lui ont fait gagner 10 places. Le pays est donc passé de la 177^{ème} place en 2013 à la 167^{ème} en 2014. Cela constitue une avancée assez satisfaisante dans la mesure où la Côte d'Ivoire était classée parmi les pays ayant eu les meilleures performances en matière de réformes relatives à l'amélioration du climat des affaires.

Et loin de dormir sur leurs lauriers, les autorités ivoiriennes veulent renforcer cette dynamique de réformes et ainsi gagner plus de places dans le futur classement Doing Business 2015. C'est bien ce qu'a voulu exprimer le Premier ministre, Daniel Kablan Duncan, qui déclarait « *pourquoi ne pas être parmi les 50 premiers dans le monde. Pour l'heure, il faut renforcer les réformes structurelles et sectorielles* », le 11 novembre 2013, lors de la cérémonie de clôture de l'atelier de validation de l'agenda des réformes du "Doing Business" 2014, Focus "Doing Business" 2015. En effet, cinq (5) commissions ont été mises en place, depuis le 3 octobre 2013, pour identifier des projets de réformes et proposer des solutions en vue d'améliorer les 10 indicateurs du Doing Business. Il faut d'emblée souligner que certaines réformes engagées n'ont pu être prises en compte dans l'évaluation précédente. Celles-ci devront certainement compter pour le "Doing Business" 2015. En témoignent les propos de Mme Fandja, en charge du "Doing Business" au bureau de la Société financière internationale (SFI) à Abidjan. "Il faut renforcer la communication à travers des visuels et des encarts publicitaires à des endroits stratégiques", a-t-elle précisé. Le Rwanda et le Burundi sont des modèles à suivre, a également relevé la représentante de la SFI. Si des critères n'ont pas été validés cette année, c'est bien parce qu'ils manquaient de visibilité par endroits. C'est tout cela que l'on doit rectifier maintenant.

34 REFORMES EN VUE

A l'issue des travaux, 34 projets de réformes ont été identifiés. Dans le court terme, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre dernier, ce sont 20 réformes qui devraient être déjà mises en œuvre. Tandis qu'à moyen terme, précisément jusqu'au 30 juin 2014, ce sont 12 qui devraient être effectuées. Quant au long terme, autrement dit jusqu'au 31 décembre 2014, ce sont 2 réformes qui devraient intervenir. Toutefois, sur ce dernier point, le Premier ministre, Daniel Kablan Duncan, a estimé qu'il faudrait ramener les projets de long terme à moyen terme. Une manière de marquer l'importance qu'il porte à ces réformes pour assainir l'environnement des affaires.

QUELQUES POINTS DEVANT FAIRE L'OBJET DE RÉFORME

Au niveau de la création d'entreprise, il a été recommandé que l'on arrive à encore réduire le délai pour la formalisation intégrale d'une nouvelle société en Côte d'Ivoire. Même si le Guichet unique des formalités d'entreprise arrive à jouer sa partition en 48 heures, voire 24 heures, on note en moyenne 8 jours pour qu'une entreprise soit totalement mise en forme. Ce qui serait encore trop long au regard des indicateurs du Doing Business. Raison pour laquelle, les autorités ivoiriennes envisagent de réduire ce délai de 8 à 3 jours désormais. Toutefois, cela nécessite que d'autres administrations rejoignent le Guichet unique du CEPICI, notamment la Chambre des notaires, les sociétés de distribution d'eau (SODECI) et de fourniture d'électricité (CIE), ainsi que les institutions bancaires. Dans la pratique, un promoteur est obligé de faire le tour de toutes ces administrations publiques et privées pour boucler son processus de création d'entreprise. Il faut pouvoir trouver l'essentiel en un seul lieu.

Concernant, l'octroi de permis de construire, il est prévu de ramener le délai à 93 jours en moyenne. Ce qui nécessite le renforcement du système informatisé du ministère en charge de la Construction pour mieux gérer ce processus.

Quant au temps nécessaire à un opérateur économique pour avoir sa connexion d'électricité avec la Compagnie ivoirienne d'électricité (CIE), les 14 jours ont été jugés trop longs. Il faudra donc les ramener à 5 jours maximum.

Relativement au commerce transfrontalier, le Guichet unique du commerce extérieur (GUCE) devrait être rendu opérationnel.

En ce qui concerne l'accès au crédit, la mise en place des bureaux de crédits se présente comme une exigence. Cela permettra de donner un historique de crédits, des informations crédibles et suffisantes aux personnes physiques. Toute chose qui devrait accélérer la prise de décision des banquiers et répondre plus favorablement aux financements sollicités de part et d'autre. Par ailleurs, ce serait un moyen efficace pour baisser les taux d'intérêts pratiqués par les banquiers.

Pour ce qui est de l'exécution des contrats et de la protection de l'investisseur, la mise en place d'une juridiction d'appel en plus du tribunal de commerce, déjà en activité, serait un grand atout. Quoi qu'il en soit, les réformes sont nombreuses et mériteraient, cette fois, qu'une bonne communication les entourent afin qu'elles soient connues aussi bien des populations ivoiriennes que des enquêteurs de la Banque mondiale s'occupant du Doing Business.

Millenium challenge corporation

La Côte d'Ivoire à un pas de l'éligibilité



Mabri Touakeusse, Ministre du Plan et du Développement.



Les résultats encourageants enregistrés par la Côte d'Ivoire sur la voie de l'éligibilité au "Millennium Challenge Corporation" (MCC) démontrent de la volonté affichée des autorités ivoiriennes de conquérir au plus tôt cet important instrument de développement.

En 2012, la Côte d'Ivoire n'avait réussi qu'à satisfaire 5 des 20 indicateurs imposés par le gouvernement américain dans le cadre de son éligibilité au "Millennium challenge corporation" (MCC). Il s'agissait des points relatifs au taux d'inflation, la politique commerciale, la politique fiscale, la gestion des ressources naturelles et les dépenses publiques du cycle primaire. Selon les règles du jeu, la moitié des indicateurs doivent être au vert. Sans ignorer qu'il faut avoir un indicateur au vert dans les trois catégories de la grille de notation du MCC, avec un critère éliminatoire. Il s'agit bien de l'indice du « *Contrôle de la corruption* », qui doit obligatoirement passer au vert. Ceci étant,

et au vu du dernier barème de notation, on peut dire que la Côte d'Ivoire affiche des résultats relativement encourageants. En effet, 9 critères sur les 20 ont été satisfaits. En plus des critères jugés positifs en 2012, on note les aspects liés au taux de vaccination, la santé de l'enfant, la création de nouvelles entreprises, l'implication du genre dans l'économie, et enfin, le contrôle de la corruption comme des acquis.

Au constat, la Côte d'Ivoire a presque doublé sa performance, en enregistrant un score la rapprochant de l'éligibilité au MCC. Pour le Directeur général de l'Association pour la promotion des exportations de Côte d'Ivoire (APEX-CI), Guy M'Bengue, le négociateur en chef du MCC pour la Côte d'Ivoire, les résultats affichés par son pays sont fortement encourageants. En tenant compte des prévisions, la Côte d'Ivoire, avec un Produit intérieur brut (PIB) par habitant estimé à 1 122 dollars US, pourrait bénéficier d'un montant qui oscille entre 350 et 400 milliards FCFA.



Les Douanes ivoiriennes franchissent la barre mythique de 1000 milliards de recettes

Pour l'année 2013, la Direction générale des douanes (DGD) a affiché des résultats légèrement en deçà des objectifs à elle fixés par le gouvernement. Malgré cela, les douanes ivoiriennes sont parvenues à franchir la barre mythique des 1000 milliards de FCFA. Ce qui constitue un réel motif de satisfaction.

Pour 2013, l'objectif de recettes assigné à la DGD était de 1175,81 milliards FCFA. Toutefois, au final, elle a manqué de peu cet objectif avec une performance estimée à 1129,55 milliards de FCFA soit un taux de recouvrement de 96,1% et une moins-value s'élevant à 46,25 milliards de FCFA. Cependant, le résultat de 2013 est en nette progression par rapport à celui de 2012. C'est-à-dire dans l'ordre de 16%. Mais, le plus important à noter est que c'est bien la première fois que les douanes ivoiriennes parviennent à dépasser la barre des 1000 milliards FCFA. Dans le détail, il faut noter que la plus importante part des recettes provient de la catégorie "*merchandises générales*" qui a rapporté 670,21 milliards FCFA contre 299,15 milliards FCFA

pour les exportations. Quant aux produits pétroliers, ils ont permis de mobiliser 145,92 milliards FCFA et la taxe de sûreté 14,27 milliards FCFA. Par ailleurs, la Douane s'est engagée au cours de l'année 2013 dans une démarche qualité qui s'est soldée par la certification des principaux services du port et de l'aéroport à la norme ISO 9001 version 2008. Pour cette année 2014, l'objectif de mobilisation des recettes fixé par le gouvernement aux douanes ivoiriennes est de 1245,9 milliards FCFA.

La Douane devrait donc mettre à profit la nouvelle année pour parfaire ses relations avec les opérateurs économiques. On pourrait probablement assister en 2014 au renforcement des prérogatives des cadres de concertation entre la Douane et ses partenaires que sont l'Observatoire de la célérité des opérations de dédouanement (OCOD), le Comité permanent de concertation Douane-Secteur pétrolier, le Comité d'arbitrage de la valeur et le Comité d'agrément des opérateurs économiques et Commissionnaires en douane.

Direction générale des Impôts Un excédent de 52 milliards de recettes réalisé en 2013

La Direction générale des impôts (DGI) a réalisé une très bonne performance en 2013 en parvenant à un niveau de recettes brutes s'élevant à 1432,8 milliards de FCFA pour des prévisions de recouvrement estimées à 1380,7 milliards de FCFA.

La DGI a enregistré de bonnes performances en 2013. Avec 1 432,8 milliards FCFA de recettes pour des prévisions estimées à 1 380,7 milliards FCFA, la DGI enregistre un écart positif de 52,1 milliards de Fcfa. Plus précisément, hors revenus pétrole-gaz, la DGI a recouvré 1230,3 milliards FCFA contre un objectif de 1200,3 milliards FCFA, soit un écart positif de 30 milliards FCFA. En ce qui concerne les revenus du pétrole et du gaz, sur un objectif de 180,6 milliards Fcfa, les réalisations sont de 202,5 milliards Fcfa, soit 21,9 milliards FCFA d'écart positif. Pour l'année 2014, les objectifs de recettes qui ont été fixés par

le gouvernement à la DGI sont de 1588 milliards dont 1327 milliards FCFA qui iront au budget de l'Etat. Pour relever ce nouveau challenge, la DGI compte procéder à l'élargissement de l'assiette (calcul de l'impôt) à partir de l'accroissement maîtrisé du fichier des contribuables. Cela devrait donc se traduire par l'identification par tous les moyens de la population fiscale et l'élaboration de bases de données fiables et exploitables. A cet effet, le bilan de l'opération d'assainissement du fichier des contribuables qui devrait être fait lors de ce séminaire, constituerait un moyen, pour la DGI, d'apprécier déjà le niveau de connaissance de son fichier.

Par ailleurs, un accent particulier devrait être accordé, pendant cette année 2014, à l'amélioration de l'action en recouvrements et surtout à la réduction des arriérés fiscaux par la mise en place d'une politique de gestion maîtrisée.

Entreprises industrielles

Le Programme pour améliorer la compétitivité lancé



Jean-Claude Brou, Ministre de l'Industrie et des Mines paraphant un document sous l'oeil approuvateur de Jean-Louis Ekra, président d'Afreximbank

Le Gouvernement ivoirien, en collaboration avec le Secteur Privé et des Partenaires au développement, a lancé le 06 mars 2014, le Programme national de restructuration et de mise à niveau des entreprises (PNRMN).

Le PNRMN a pour objectif de développer la production industrielle, de promouvoir l'investissement et l'emploi, tout en améliorant la compétitivité des entreprises industrielles au niveau, à la fois régional et bien sûr, international. Il s'adresse aux entreprises industrielles et celles rendant des services à ces industries, ayant une activité formelle de plus de deux ans, ainsi que les laboratoires et les institutions d'appui aux entreprises. À terme, ce seront un total de 150 entreprises qui pourront bénéficier de ce programme qui comporte deux volets, à savoir la restructuration et la mise à niveau. Le premier volet a pour objectif de renforcer les fonds propres des entreprises participantes pour leur donner la capacité d'investir et de se développer, tandis que le volet « mise à niveau » vise à accompagner les entreprises dans une démarche d'amélioration continue, pour hisser leurs processus

de fabrication et leurs productions au niveau des entreprises qui respectent les normes les plus exigeantes au plan international. Dans un premier temps, les entreprises subiront le diagnostic de toutes leurs fonctions afin de déterminer lequel des volets devraient être mis en œuvre, puis un plan d'actions sera élaboré. Selon le résultat du diagnostic, l'un ou les deux volets seront mis en œuvre. Le programme comporte trois composantes à savoir l'appui direct aux entreprises, le renforcement de l'infrastructure nationale de la qualité et la création de trois centres d'appui à la compétitivité et au développement industriel.

Le coût du projet est estimé à 152,6 milliards de FCFA et verra intervenir plusieurs contributeurs. Les entreprises ciblées devront déboursier globalement 26,63 milliards de FCFA soit 17,5% du coût total. Ensuite les banques et établissements financiers contribueront à hauteur de 63,4%, ce qui représente une somme de 96,81 milliards de FCFA. Quant aux partenaires techniques et financiers, leur enveloppe est estimée à 28,21 milliards FCFA soit 18,5%. La contribution de l'Etat ne sera qu'honorifique avec un montant de seulement 950 millions FCFA, soit 0,6%.

Saisines

Par Ebenisaire N'cho

Chers opérateurs économiques, cette rubrique est la vôtre. Vous rencontrez des difficultés dans l'exercice quotidien de vos activités, merci de bien vouloir vous adresser au Comité de Concertation Etat/Secteur Privé. Vos saisines seront traitées avec la plus grande diligence.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa plate-forme d'informations avec les structures de l'Administration publique, une délégation du Comité de Concertation Etat/Secteur Privé (CCESP) conduite par M. Georges COPRE, a rencontré M. Seydou TOU, Représentant Résident de la Chambre de Commerce et d'Industrie Burkinabé en Côte d'Ivoire. Lors de cette Monsieur le Représentant Résident a exprimé la préoccupation d'un de ses membres, propriétaires d'une trentaine de boulangeries, dans le

cas d'importation de la farine de blé pour ses activités. *« L'importation de la farine de blé en Côte-d'Ivoire est régie par un décret qui a expiré depuis 2 ans. Et les professionnels du secteur doivent bénéficier d'une autorisation du Ministère chargé du Commerce pour importer de la farine. Le promoteur n'a pu importer sa matière première alors que le texte qui régit cette disposition n'est plus d'actualité et aucune autre mesure n'a été prise depuis », a-t-il fait savoir.*

Réponse à la saisine

Le 8 janvier 2014, le CCESP a accusé réception d'un courrier émanant de M. Jean Louis Billon, ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME, avec comme objet : levée de la suspension temporaire de l'importation de la farine boulangère. Ce courrier stipule que : *« la suspension temporaire frappant l'importation de la*

farine boulangère, conformément aux dispositions du décret n°2008-141 du 28 avril 2008 pour une période de deux (02) ans et arrivée à échéance depuis le 27 Avril 2010, n'a pas été reconduite. Par conséquent, l'importation de la farine boulangère est désormais libre à compter de la date de signature du présent avis. Toutefois, le respect des normes retenues pour la farine de blé panifiable édictées par l'arrêté interministériel cité en référence reste en vigueur ».

Taxe sur le droit de stationnement parking émise par la commune de Marcory

Le 27 septembre 2013, la Chambre de Commerce et d'Industrie Française en Côte d'Ivoire (CCIFCI), par le biais de son président, a adressé un courrier au ministre d'Etat Hamed Bakayoko, ministre de l'Intérieur et de la Sécurité. Dans lequel il dénonçait la taxe municipale sur le droit de stationnement parking émise par la commune de Marcory. Dès que le Comité de Concertation Etat-Secteur privé a été saisi de ce dossier, le secrétariat exécutif a entamé une médiation qui s'est soldée par une rencontre entre les deux parties le 7 octobre 2013. Le maire Raoul Aby a présidé ces échanges qui ont vu la participation de MM. Jean-Louis Giacometti, Directeur général de la CCIFCI et Hervé CHAUDRON, Directeur général de SETACI, membre de la Chambre. Le CCESP était représenté à cette réunion MM. Georges COPRE, Adjoint au Secrétaire Exécutif du Comité de Concertation Etat /Secteur Privé, facilitateur des échanges et Ismael COULIBALY, Chargé d'Etudes au CCESP.

Echanges entre les deux parties

Il est ressorti de l'intervention du Maire de Marcory que la taxe municipale sur le droit de stationnement parking a un

fondement juridique ; mais elle n'a été mise en application qu'à partir de l'année 2012 par l'ancienne équipe municipale. Cette imposition qui vient répondre aux besoins de financement des projets de réhabilitation des chaussées de la commune et permettre de réglementer la gestion des parkings privés sur le domaine public à Marcory a donc été reconduite par par le nouveau Conseil municipal pour l'année 2013. Le montant de la taxe a été fixé annuellement à 36 000 FCFA le mètre carré et la société AGESPA est désignée comme la régie, chargée de collecter les redevances. Suite, à ces explications, la CCIFCI a fait part de ses préoccupations. Les responsables ont insisté afin que les fondements légaux de cette taxe et les mécanismes de calculs soient reprecisés. Aussi, ont-ils demandé une copie de la délibération du Conseil municipal de Marcory intégrant cette taxe dans le budget communal. Des réserves ont été formulées sur la concession accordée à AGESPA pour la collecte des redevances des parkings. Il a aussi été vivement souhaité que les techniciens municipaux chargés d'évaluer les dimensions des espaces à taxer fassent dans leurs conclusions, une distinction entre les parkings situés dans le domaine public et ceux situés dans le domaine privé. Les représentants de la CCIFCI ont souhaité bénéficier de la part de la commune de Marcory des services publics à savoir l'éclairage public, la sécurité et l'entretien, en contrepartie du règlement de cette taxe.

Libre opinion



Charles SEBE ZOKO, zokosebe@yahoo.fr

Conscient que l'émergence à atteindre, à l'horizon 2020, dépend pour une large part de la bonne implication du Secteur Privé à notre économie, le Gouvernement ivoirien a redynamisé le dispositif de concertation entre l'Etat et le Secteur Privé, notamment par une nouvelle organisation et des attributions plus étendues du Comité de Concertation entre l'Etat et le Secteur Privé (CCESP) à travers le décret n° 2013-462 du 19 juin 2013.

L'Etat renforce et consolide ainsi la position du CCESP, par son nouvel ancrage à la primature, pour le rendre incontournable dans l'environnement économique quel que soit le gouvernement, sous la houlette du Chef du Gouvernement.

Mais il importe, pour que cette concertation devienne réalité et que le CCESP joue effectivement sa partition dans le concert pour l'émergence 2020, que L'Etat donne à cet instrument de conciliation et de médiation tous les moyens de ses attributs. Cela passe par sa crédibilisation, sa visibilité et son fonctionnement.

1/ De la crédibilisation du CCESP

Crédibiliser le CCESP revient à le positionner comme le moteur du dispositif de la concertation avec le Secteur Privé afin de le rassurer quant à la disposition d'esprit de l'Etat de faire de ce partenaire le vecteur, par excellence, de l'économie ivoirienne. Malheureusement, cela ne saurait se faire sans procéder à l'amélioration du cadre juridique, institutionnel et fonctionnel du CCESP et son appropriation effective par les membres du Gouvernement, parties prenantes du cadre de concertation entre l'Etat et le Secteur Privé.

Le décret a bien été signé, mais les arrêtés d'applications tardent à venir consolider ce positionnement. Leurs signature et application par la prise d'actes réglementaires visant à associer le CCESP à toutes les actions administratives

Émergence et comité de concertation Etat- Secteur privé

et gouvernementales en direction du Secteur Privé seraient salutaires. Il est primordial que les ministères techniques et les administrations publiques impliquent le CCESP dans leurs relations avec le Secteur Privé.

Il en est de même pour la mise en place de la cellule technique qui analysera les saisines émanant du Secteur Privé et évaluera les réformes de l'Etat.

Par ailleurs, la création de conditions pour une plus grande synergie des politiques de développement du Secteur Privé doit figurer en bonne place dans l'agenda de cette redynamisation.

Enfin, l'opérationnalisation du centre d'écoute prenant au quotidien et en temps réel les préoccupations du Secteur Privé pour leur traitement viendra comme la cerise sur le gâteau !

2/ De la visibilité du CCESP

Assurer la visibilité du CCESP revient à doter cette instance de moyens matériels et financiers adéquats pour une plus grande efficacité de ses actions afin de fédérer toutes les énergies devant contribuer à animer le dialogue Etat- Secteur Privé sur toute l'étendue du territoire national pour la promotion des activités économiques.

Faute de moyens, les réformes conçues par l'Administration Publique en direction du Secteur Privé risquent de rester sans écho auprès de leurs différents bénéficiaires d'une part, et les préoccupations du Secteur Privé tomberont encore devant les lourdeurs administratives, d'autre part.

3 / Du fonctionnement du CCESP

Le Comité de Concertation Etat - Secteur Privé, faut-il le rappeler, est composé de trois organes ayant chacun, ses missions spécifiques: le Secrétariat Exécutif, le Comité Technique de Concertation et le Conseil de Concertation.

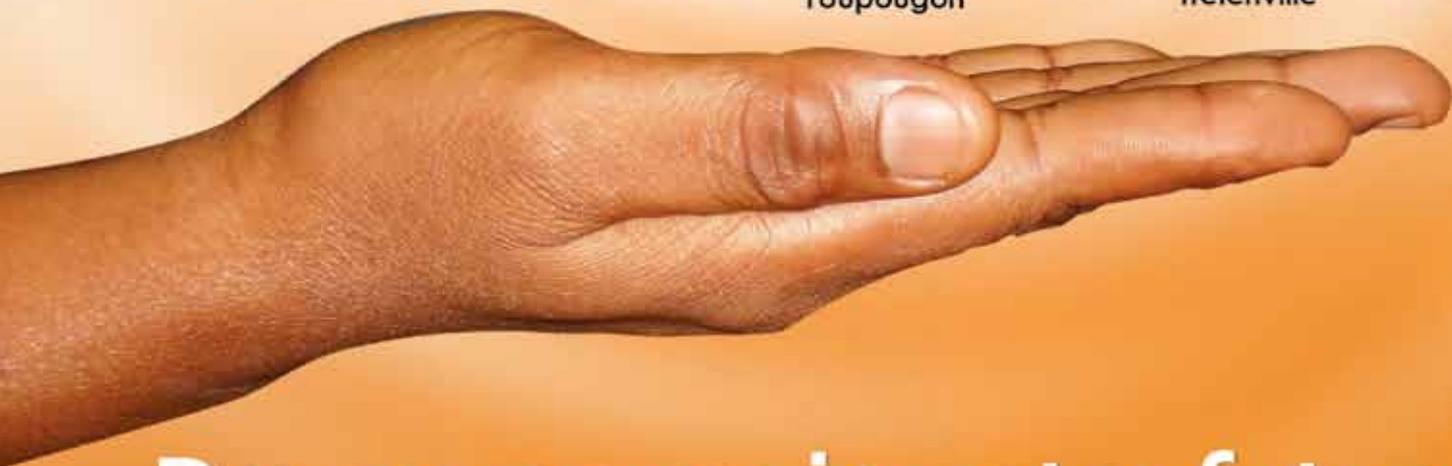
Le fonctionnement de ces organes devrait répondre à une lisibilité d'objectifs clairement définis et programmés de façon à ce que leur tenue obéisse à une démarche rigoureuse.

Les mécanismes de programmation et de tenue des instances de décisions, les procédures d'élaboration de leurs ordres du jour respectifs ainsi que le suivi et l'évaluation des décisions qui en découlent seront de nature à rassurer le Secteur Privé quant à la fiabilité du dispositif de concertation mis en place.

Au total, toutes ces actions aideront le CCESP à devenir la plateforme et la vitrine de l'information économique et financière, voire le guichet unique pour la gestion des préoccupations du Secteur Privé.

Ignorer ces actions mettrait à mal l'atteinte des objectifs assignés au CCESP, notamment la contribution à la compétitivité des entreprises pour une économie performante.

Et l'émergence en souffrirait !



Prenez en main votre futur

NOS DIVISIONS REGIONALES

Abobo Tél: 24 39 13 56 - **Adjamé** Tél: 20 37 19 19 - **Treichville** Tél: 21 25 32 52
Youpougon Tél: 23 46 31 68 - **Bouaké** Tél: 67 28 27 50 - **Daloa** Tél: 32 78 47 54
Guiglo Tél: 33 70 52 95 - **Dimbokro** Tél: 30 62 49 48 - **Abengourou** Tél: 35 90 07 47
Gagnoa Tél: 32 77 13 30 - **San-pedro** Tél: 34 71 20 76 - **Korhogo** Tél: 36 86 19 23



CENTRE IVOIRIEN ANTIPOLLUTION



Union des Entreprises
Agricoles et Forestières



bnetd



Chambre de Commerce Européenne
en Côte d'Ivoire



cciLci
Chambre de Commerce et d'Industrie
LIBANAISE de Côte d'Ivoire



"Le Patronat Ivoirien"



CNPS
CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE





REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

COMITÉ DE CONCERTATION ÉTAT/SECTEUR PRIVÉ



COMITÉ DE
CONCERTATION
ÉTAT/SECTEUR PRIVÉ

ENSEMBLE POUR UNE ÉCONOMIE PERFORMANTE

SECRETARIAT EXÉCUTIF

Tél : (225) 20 221 125

Ligne verte : 800 000 70 et 141

Fax : (225) 20 227 894

e-mail : ccesp@aviso.ci / comitéconcertation@yahoo.fr

www.ccesp.ci